

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 27 JUIN 2023

Le Conseil d'Administration du Lycée La Coudoulière se réunit en séance ordinaire le 27/06/23.

- Membres inscrits : 27
- Membres présents : 14
- Membres excusés : 3
- Membres absents : 9

Président de séance	Jean-Philippe TOUJAS	Proviseur
Secrétaires de séance	Muriel SANTINACCI	Professeure

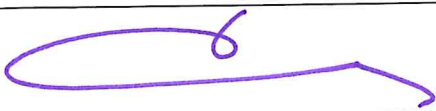
 académie Nice Région académique PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR  La Coudoulière Lycée Professionnel - Six-Fours-les-Plages	ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION <i>Séance du : 27/06/2023 - N° de séance : 5</i>
---	---

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JUIN 2023
sous la présidence de Monsieur TOUJAS, Proviseur du Lycée

		Présents	Absents	Excusés
REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :				
- Chef d'établissement : M. TOUJAS Jean-Philippe		X		
- Adjoint chef d'établissement : M. TERRIER Patrick		X		
- Chef des travaux : Mme BARBIER Nadine		X		
- Gestionnaire : M. ZAMPA Joan		X		
PERSONNALITÉS :				
- de la collectivité de rattachement Région PACA	Sandra KUNTZ	X		
- de TPM :	Nadine ESPINASSE			X
	Suppléante :			
- de la Commune Siège, Six-Fours :	Dominique ANTONINI			X
	Delphine LANDES			X
- qualifiée :				
PROFESSEURS				
	Matthieu BLONDY	X		
	Muriel SANTINACCI	X		
	Joffrey DEMANSE			
	Vanessa CAMPANILE	X		
	Marjorie OCCELLI	X		
	Sandrine BARBERO	X		
	Marie-Paule CORDEIRO	X		
	Suppléants :			
	Emmanuel LANTES			
	Jean-Luc VINCENT			
	Noura EL HAMROUNI			
	Pascale DUFOUR			
	Nadine GERVAISE			
	Olivier LEMAIRE			
Invités				
	Sabrina MERELLE	X		
Parents d'élèves				
	Corinne MIGLIACCIO			
	Laurence REGAZZONI			
	Carine PEDRON	X		
	Valérie CASALI			
	Séverine CADOT			
Suppléants :	Arnaud LECHAT			
	Isabelle TROUILLET	X		
	Stephanie PAYRAU			
- élèves :				
	Luna MERCIER 2MODE			
	Flore VANDAMBEKE 2MODE			
	Alexandre GUARNERI 1MN			
	Justine FELTESSE TESTH			
	Axel ROUX BTS CCSTI	X		
	Suppléants :			
	Alana LANDRY TCAPCOIF			
	Kilian PEIGNE			
	Amandine BORDG			

Chapitre	Nature des questions traitées	Nb de pages	Observations éventuelles de M. l'Inspecteur d'Académie ou de M. le Recteur	Page
1	Validation PV du CA du 4 avril 2023	1		4
2	Calendrier prévisionnel 2023-2024	1		4
3	Calendrier PFMP 2023-2024	1		4
4	Evolution carte des formations OSEC	1		5
5	DBM pour information	1		5
6	DBM pour vote	1		5
7	Ventilation AED	1		6
8	Modification RI	1		7
9	Bilan vie scolaire	1		7
10	Bilan DDFPT	1		7
11	Bilan pédagogique E3D	1		7
12	Bilan CDI et projets 2023-2024	1		8
13	Projet « Rentrée en image »	1		8
14	Bilan CESCE	1		8
15	Erasmus + HERMES	1		9
16	Désherbage CDI	1		9
17	Don de tissus	1		10
18	1 Convention SNSM 2 Convention GACA	1		10
19	Bilan ULIS	1		10
20	Questions diverses 1 Labellisation égalité filles/garçons	1		10
	TOTAL nombre de pages :		Annexes : à partir de la page 11	

Six-Fours-Les-Plages le 27 JUIN 2023

Signature du Président de séance	Signature du secrétaire de séance
	

Chapitre 1 : Approbation PV CA n°4 du 4/04/2023

Le PV du CA du 4 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

<u>Vote :</u> Pour : UNANIMITE Contre : Abstention :	<u>Acte N° :</u>
---	-------------------------

Chapitre 2 : Calendrier prévisionnel 2023-2024

M.TOUJAS présente le calendrier prévisionnel en insistant sur le 3ème trimestre très court (6 semaines) : vacances de Pâques du 20 avril au 03 mai 2024, les cours reprennent 2 jours les 06 et 07 mai puis c'est le pont de l'Ascension, les CCF, les examens. Il s'agit pour les enseignants d'organiser les cours du 07/09/23 au 19/04/24.

<u>Vote :</u> Pour : UNANIMITE Contre : Abstention :	<u>Acte N° :</u> 46
---	----------------------------

Chapitre 3 : Calendrier PFMP 2023-2024

Les PFMP s'étalent du 11 septembre 2023 au 28 juin 2024. Le planning vise à lisser le nombre de classes en PFMP sur l'année : libérer des salles de cours, diminuer le nombre d'élèves en vie scolaire et fluidifier le service de restauration.

Modification du planning des PFMP pour les TCAP PCR, ATMFC, EPC 1 et EPC 2 : Semaines 19. 20. 21. 22.

Nouveauté pour les élèves de Seconde (excepté les 2nd MBBE) :

Suite à la demande de nombreux parents qui regrettent que les élèves soient libérés la semaine précédant les départs en PFMP, tous les élèves de seconde seront en PFMP du 03 au 07 juin 2024 et effectueront 4 semaines de stage au lieu de trois. En Terminale les élèves auront trois semaines de stage. Des membres du CA se demandent si supprimer une semaine en Terminale est envisageable pour l'évaluation.

<u>Vote :</u> Pour : UNANIMITE Contre : Abstention :	<u>Acte N° :</u> 47
---	----------------------------

Chapitre 4 : Evolution carte des formations (OSEC)

Les demandes sur la carte des formations sont les suivantes :

1- Ouverture de la Mention Complémentaire Mécatronique Navale afin d'avoir la filière complète MC (1 an) et BTS (2 ans). L'objectif est de faciliter l'orientation et la lecture de l'offre de formation en proposant les deux formations dans le même établissement. Probablement à la rentrée 2024.

2- Ouverture d'un CAP Maintenance Nautique, toujours dans le but de compléter la filière.

Les enseignants s'inquiètent de la suppression annoncée de 25% des filières dans les cinq prochaines années.

- Problème de flux : le public tertiaire s'adaptera-t-il aux voies industrielles ?
- Problème de lieu : les plateaux techniques seront-ils opérationnels dès la rentrée 2024 ?

<u>Vote :</u> Pour : UNANIMITE Contre : Abstention :	<u>Acte N° :</u> 49
---	----------------------------

Chapitre 5 : DBM pour information

L'enveloppe des crédits globalisés n'ayant pas été distribuée, il demeure impossible de voter leur répartition à ce jour.

Chapitre 6 : DBM pour vote

M. Zampa présente les décisions modificatives concernant les points suivants :

-Subvention Région anti inflation, École ouverte, Travaux d'urgence, crédits UFA, Remplacement sauteuse, coffret de relaying SSI, chambre négative, local poubelles, équipement salle de sport, Tarification Sociale Boursier et maintenance pédagogique.

M.TOUJAS précise que toutes les demandes en matériel des enseignants ont été validées.

<u>Vote :</u> UNANIMITE Pour : Contre :	<u>Acte N° :</u> 39
--	----------------------------

Chapitre 7 : Ventilation AED

DOTATION ASSISTANTS D'EDUCATION 2023-2024

EMPLOI	QUOTITE	NOM	Nb d'heures	Nb de contrats
AED Aide documentaliste	0,5	BOUZIGUES Luiza		1
	1	MARIGLIANO Margaux		15
	0,5	CAILLOT Alexandre	20h35	
	0,9	AMAR Grégory	37h	
	0,5	X	20H35	
	0,24	BARTHELEMY Maëlys	10h	
CPE Internat	0,85	GENNA Stéphanie	35h	
	0,46	Flora ROUVROY	19h	
	0,85	LANDI Marthe	35h	
	0,72	MOSCATI Ludivine	29h30	
	0,72	GRAS Gaelle	29h30	
	0,9	MAERTEN David	37h	
	0,63	MOURGUES Marina	26h	
	0,66	FORMAL Aurélie	18h10	
	0,83	MACARIO Fanny	34h10	
	0,74	PEYRIN Julia	30h50	
DOTATION	11			

Dotation : 11 ETP (11,08 en 2022-2023)

Mme OCCELLI demande si des AED ont obtenu un CDI cette année. C'est le cas pour Mme Marthe LANDI. M.TOUJAS précise que la cédésation au bout de 6 ans n'est pas systématique et ne doit pas l'être.

Vote : UNANIMITE

Pour : Contre : Abstention :

Acte N° : 48

Chapitre 8 : Modification règlement intérieur

La Commission RI (CPE, documentaliste, Mme Duran et enseignants) a effectué plusieurs modifications dans le règlement intérieur : présence de la photo obligatoire, règlement restauration et hébergement. Voir annexe n°3.

<u>Vote :</u> UNANIMITE	Pour : Contre :	<u>Acte N° :</u> 50
--------------------------------	--------------------	----------------------------

Chapitre 9 : Bilan vie scolaire

Un point de vigilance à améliorer sur les exclusions de cours (524 exclusions) : M. TOUJAS rappelle que les enseignants sont responsables des élèves exclus jusqu'à ce qu'ils soient pris en charge officiellement par la vie scolaire et que les familles soient averties.

Il ajoute que l'internat est particulièrement bien géré par Mme GENNA et les maîtresses d'internat.

Voir annexe n°4.

Chapitre 10 : Bilan DDFPT

- 1 poste d'assistant
- 0,5 ETP pour le bureau des entreprises (janvier 2024)
- A la rentrée 2023, le CAP ATMFC devient le CAP AAGA (agent d'accompagnement au grand-âge)

Voir annexe n°5.

Chapitre 11 : Bilan pédagogique E3D

Félicitations à tous ceux qui se sont engagés dans ce projet pluridisciplinaire (powerpoint téléchargeable sur le site du lycée). Remerciements pour leur investissement à l'équipe de pilotage (Mmes CARVAT, CIRAVEGNA et CUMINAL). M. TOUJAS rappelle que c'est notre projet d'établissement (citoyenneté, culture, activités diplômantes...). Le lycée pourrait devenir un établissement référent qui organisera ce type d'évènements au collège. Voir annexe n°6.

Chapitre 12 : Bilan CDI 2022-2023 et projets CDI 2023-2024

Projets CDI 2023-2024 :

Inscription au prix Renoir des lycéens (Adage pass culture) Une classe assiste à 6 séances pendant l'année et écrit des critiques. 2 élèves représentent la classe sur Paris afin de participer à un jury. Mme Dufour / Mme Carvat. Le coût est pris en charge par Adage

Inscription à Lycéens au cinéma 3 films dans l'année. Ces films ont été étudiés en amont. Le but est de développer la culture cinéphile des élèves.

Inscription à jeunes en librairie (Adage pass culture) Les élèves découvrent les métiers en lien avec le livre. Ils visitent une librairie (Contrebandes à Toulon) et achètent avec le pass culture des livres. Ils participent à un atelier en lien avec la BD ou le manga. Le but est de redonner de l'appétence pour la lecture.

Voir annexe n°7.

Chapitre 13 : Projet « Rentrée en images »

Rentrée en images (via la plateforme Viladeduc) : Les élèves découvrent le festival de la photographie d'Arles et participent à deux ateliers en lien avec le festival.

<u>Vote</u> : UNANIMITE	Pour :	Contre :	Abstention :	<u>Acte N°</u> : 51
--------------------------------	--------	----------	--------------	----------------------------

Chapitre 14 : Bilan CESCE

Voir annexe n°8.

Chapitre 15 : Erasmus + HERMES

- 23 élèves volontaires sont concerné(e)s qui seront sélectionné(e)s après entretien, CV, lettre de motivation et entretien visio avec les entreprises en Irlande.

-2 accompagnateurs - N. GARRAUD pour les T Esth et M. Errifo pour les T Coiff

-Lieu: Mallow - Cork - Youghal et Dungarvan en partenariat avec le Cork College of Further Education Training - Mallow Campus

-Les élèves sont toujours accueilli(e)s dans les familles d'accueil que nous connaissons désormais et seront placé(e)s dans les entreprises qui ont été validées par Gaële ERRIGO et Nathalie Garraud

-Période: sur la 1ère période de stage en novembre/décembre - Départ le 26.11 et retour le 21.12 à 1 ou 2 jours près en fonction des prix des billets avion

-Réunion Co-pil le 03.07 avec DRAREIC et GIP FCIP pour valider notre convention.

-Le montant des bourses sera approximativement le même ce qui normalement permettra aux élèves d'effectuer cette mobilité exclusivement sur les fonds que j'ai demandé auprès de l'agence Erasmus+ DONC AUCUNE PARTICIPATION FAMILLE

-Mobilité Erasmus+ pour stage en entreprise avec logement en famille d'accueil et suivi 24/24 7/7 par mon intermédiaire privé Your International Training.

-Les élèves bénéficieront également de sorties culturelles les week-ends et devraient, à confirmer après notre Job Shadowing de Juillet, profiter de journées de formation en atelier coiffure/esthétique au sein du Mallow College qui est l'un des établissements publics avec qui le lycée à un partenariat.

Suite au départ de Mme ERRIGO, il n'y a plus d'enseignant volontaire pour la DNL en coiffure. Erasmus ne concerne plus que les élèves d'esthétique

Chapitre 16 : Désherbage CDI

Demande d'autorisation de désherbage des magazines et livres obsolètes.

Vote : UNANIMITE

Pour : Contre :

Acte N° : 53

Chapitre 17 : Don de tissus

L'intégralité du stock de tissus n'étant plus référencée dans l'inventaire du lycée, le CA a décidé d'en faire don à une association locale

Chapitre 18 : Contrat et convention

1) Convention SNSM

Don d'un bateau semi-rigide avec 2 moteurs Yamaha.

<u>Vote :</u> UNANIMITE	Pour : Contre :	<u>Acte N° :</u> 52
--------------------------------	--------------------	----------------------------

2) Convention GACA (groupement d'achat Côte d'Azur)

Monsieur Zampa détaille le projet d'adhésion au futur groupement. Aussi, il précise la nécessité de signer un avenant au contrat avec l'entreprise Impact d'un an. Il concerne le marché de photocopieurs.

<u>Vote :</u> UNANIMITE	Pour : Contre :	<u>Acte N° :</u> 54
--------------------------------	--------------------	----------------------------

Chapitre 19 : Bilan ULIS

Voir annexe n°9.

Chapitre 20 : Questions diverses

Mmes MARCHAND et CARVAT souhaitent informer le CA qu'elles candidatent à la labellisation filles/garçons.

Annexe 1 : Calendrier Prévisionnel 2023-2024

Planning Prévisionnel 2023 / 2024

Dernière révision : 28/06/2023



1 ^{er} Trimestre			1 ^{er} Semestre			2 ^{ème} Trimestre			3 ^{ème} Trimestre		
Août 2023	Septembre 2023	Octobre 2023	Novembre 2023	Décembre 2023	Janvier 2024	Février 2024	Mars 2024	Avril 2024	Mai 2024	Juin 2024	Juillet 2024
1 M	1 V	1 D	1 M	1 V	1 L	1 J	1 V	1 L	1 M	1 S	1 L
2 M	2 S	2 L	2 J	2 S	2 M	2 V	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M
3 J	3 D	3 M	3 V	3 D	3 M	3 S	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M
4 V	4 L	4 M	4 S	4 L	4 J	4 D	4 L	4 J	4 S	4 M	4 J
5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	5 L	5 M	5 V	5 D	5 M	5 V
6 D	6 M	6 V	6 L	6 M	6 S	6 M	6 M	6 S	6 L	6 J	6 S
7 L	7 J	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 D
8 M	8 V	8 D	8 M	8 V	8 L	8 J	8 V	8 L	8 M	8 S	8 L
9 M	9 S	9 L	9 J	9 S	9 M	9 V	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M
10 J	10 D	10 M	10 V	10 D	10 M	10 S	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M
11 V	11 L	11 M	11 S	11 L	11 J	11 D	11 L	11 J	11 S	11 M	11 J
12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 L	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V
13 D	13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 M	13 M	13 S	13 L	13 J	13 S
14 L	14 J	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D
15 M	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L	15 J	15 V	15 L	15 M	15 S	15 L
16 M	16 S	16 L	16 J	16 S	16 M	16 V	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M
17 J	17 D	17 M	17 V	17 D	17 M	17 S	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M
18 V	18 L	18 M	18 S	18 L	18 J	18 D	18 L	18 J	18 S	18 M	18 J
19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 L	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V
20 D	20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 M	20 M	20 S	20 L	20 J	20 S
21 L	21 J	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 D
22 M	22 V	22 D	22 M	22 V	22 L	22 J	22 V	22 L	22 M	22 S	22 L
23 M	23 S	23 L	23 J	23 S	23 M	23 V	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M
24 J	24 D	24 M	24 V	24 D	24 M	24 S	24 D	24 M	24 V	26 L	24 M
25 V	25 L	25 M	25 S	25 L	25 J	25 D	25 L	25 J	25 S	25 M	25 J
26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 L	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V
27 D	27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 M	27 M	27 S	27 L	27 J	27 S
28 L	28 J	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D
29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	29 L	29 J	29 V	29 L	29 M	29 S	29 L
30 M	30 S	30 L	30 J	30 S	30 M		30 S	30 M	30 J	30 D	30 M
31 J		31 M		31 D	31 M		31 D		31 V		31 M

C.A. : Conseil d'administration , C.C. : Conseil de classe , P. Profs : Rencontre parents professeur individuelle, C. E. : Conseil d'enseignement, C. Péda. : Conseil pédagogique , C. Perm. : Commission Permanente

Annexe 2 : Calendrier PFMP 2023-2024

0	2	2	5	7	5	5	10	11	12	14	14	14	13	11	11	14	9	6	4	4	12	13	14	12	4	4	4	7	8	9	27	28	28	27	0
---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	---	---	---	---	----	----	----	----	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	---

Annexe 3 : Règlement intérieur

LE REGLEMENT INTERIEUR du Lycée Professionnel La Coudoulière

(Conseil d'Administration du 27 juin 2023)

Vu le Code de l'Education ;

Vu la circulaire n° 91-052 du 6 mars 1991 sur les droits et obligations des élèves ;

Vu la circulaire n° 96-248 du 25 octobre 1996 relative à la surveillance des élèves ;

Vu la circulaire n° 2006-196 du 29 novembre 2006 relative à l'interdiction de fumer pour les personnels et les élèves dans les établissements d'enseignement et de formation ;

Vu la circulaire n° 2011-112 du 1er août 2011 relative au règlement intérieur dans les E.P.L.E. ;

Vu la circulaire n° 2014-159 du 24 décembre 2014 relative à la prévention de l'absentéisme scolaire ;

Vu l'avis de la Commission permanente du Lycée La Coudoulière en date du 20 juin 2019 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Lycée La Coudoulière en date du 22 juin 2021.

*Le règlement intérieur précise les droits et les devoirs de **chacun des membres** de la collectivité scolaire. Son acceptation sans réserve conditionne la scolarité des élèves et des apprentis au lycée.*

*Le présent règlement intérieur fonde sa légitimité juridique dans **les textes du Code de l'Education**.*

*Personnels, usagers et partenaires de l'Etablissement **sont tenus de le respecter et de le faire respecter**.*

1– Vie dans l'établissement

A. Carnet de correspondance

Chaque élève doit être, **en permanence**, porteur de son carnet de correspondance. Il **doit le présenter systématiquement** aux surveillants et/ou personnel de l'accueil dès lors qu'il veut entrer dans l'établissement. Le carnet de correspondance est la pièce d'identité de l'élève. La présence de la photo de l'élève sur le carnet est OBLIGATOIRE. Il est aussi le lien entre la famille et l'établissement. En cas d'oubli ponctuel, l'élève doit se présenter à La Vie Scolaire afin d'obtenir un billet de circulation. En cas de perte, le carnet doit être racheté, auprès du service d'intendance, au tarif forfaitaire fixé en Conseil d'Administration. En cas de non présentation du carnet de manière répétée, l'élève se verra puni ou sanctionné.

B. Horaires des cours et accès à l'établissement

L'entrée et la sortie des élèves se fait par la porte principale. Elle est soumise à l'autorisation préalable de l'Agent de loge. Pour les élèves, l'accès au lycée ne peut s'effectuer qu'entre les heures d'ouverture et de fermeture précisées ci – dessous. Les élèves en retard sont notés absents et doivent attendre l'heure suivante pour entrer en cours. Pendant les cours, le portail est fermé.

La journée comprend 10 séquences de 55 minutes. Le début et la fin des cours sont marqués par les sonneries aux heures suivantes :

PORTAIL et GARAGE « deux roues »		SONNERIES		COURS	
Ouverture	Fermeture	1 ^{ère}	2 ^{ème}	Début	Fin
7H30	8H	7H55	8H00	8H00	8H55
8H45	9h	8H55	-	8H55	9H50
9H50	10H05	Récréation : 9H50 - 10H00 - 10H05		10H05	11H00
10H50	11H05	11H00	-	11H00	11H55
11H50	12H00	11H55	-	11H55	12H50
12H45	12H55	12H50	12H55	12H55	13H50
13H40	13H55	13H50	-	13H50	14H45
14H45	15H00	Récréation : 14H45 – 14H55 – 15H00		15H00	15H55
15H50	16H00	15H55	-	15H55	16H50
16H45	16H55	16H50	-	16H50	17H45
17H40	17H50	17H45	-	Fin des cours	

C. Mouvements d'élèves

Les mouvements des élèves dans le Lycée se font librement, dans l'ordre et le calme. Les couloirs, passerelles et halls ne sont ni des espaces de repos ni des espaces de regroupement ; ils doivent être dégagés et autant que possible, silencieux.

Il est formellement interdit de stationner sur les passerelles.

Dès la 1^{ère} sonnerie, les élèves rejoignent leur salle de cours. Ils attendent leur professeur devant la salle et ne sont pas autorisés à y pénétrer en son absence.

D. Tenue vestimentaire

Quelle que soit la filière dans laquelle ils se sont inscrits, les élèves d'un lycée professionnel vont se former à un métier, effectuer des périodes de formation en milieu professionnel et préparer un examen. La tenue vestimentaire fait partie intégrante des outils pédagogiques dont l'élève doit se munir pour suivre correctement ses cours et participer activement à sa formation. Ainsi, les sous-vêtements et nombrils apparents, les tenues de plage (short type hawaïen ou sport...) ne sont pas acceptés.

Chaque élève doit se présenter dans un état d'hygiène corporelle correcte. La tenue vestimentaire doit être également propre et décente dans l'établissement, lors des PFMP, pendant les sorties scolaires ou les voyages pédagogiques.

Dans l'ensemble des locaux (hall, couloirs, classes et réfectoire), le port de tout couvre-chef est interdit.

Tout élève n'ayant pas une tenue adaptée pourra faire l'objet d'une punition voir si cela se reproduit d'une sanction.

Conformément aux dispositions de l'article L. 141-5-1 du Code de l'éducation, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Lorsqu'un élève méconnaît l'interdiction posée à l'alinéa précédent, le chef d'établissement organise un dialogue avec cet élève avant l'engagement de toute procédure disciplinaire ».

E. Deux-roues et objets personnels

Les élèves doivent stationner leur deux-roues sur l'emplacement prévu à cet effet. Celui-ci n'est ouvert qu'aux intercourses et aux récréations. Le casque doit être ôté avant de franchir le portail et le moteur doit être coupé.

Le Chef d'établissement se réserve le droit de refuser l'accès au garage à deux-roues en cas de non-conformité des véhicules avec les règles de la sécurité routière.

Le Lycée ne peut être tenu pour responsable des dégradations ou des vols concernant les deux-roues ou les objets personnels.

F. Absences et retards

→ Absences :

Les représentants légaux des élèves sont responsables des manquements à l'obligation d'assiduité scolaire : ils sont prévenus de l'absence de leur enfant (SMS, appel téléphonique, PRONOTE).

Les familles et les élèves doivent prévenir téléphoniquement le Bureau de la Vie Scolaire dès la première heure de cours. En cas d'absence prévisible, les responsables de l'élève en informent préalablement la CPE par écrit, en précisant le motif.

Après une absence, les élèves doivent, à leur retour, en présenter la justification sur leur carnet de correspondance au Bureau de la Vie Scolaire. Le visa du Bureau de la Vie Scolaire vaut autorisation pour rentrer en cours. Aucun élève ne peut être accepté en classe s'il ne respecte pas cette procédure.

La répétition des absences conduit à un entretien avec la famille et peut entraîner une punition ou une sanction. L'élève peut être signalé à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN).

Le paiement de la bourse est soumis au respect de l'assiduité scolaire.

Ces dispositions s'appliquent également aux Périodes de Formation en Milieu Professionnel.

→ Retards :

Les retards nuisent à la scolarité des élèves et perturbent le déroulement des cours.

Les élèves arrivés en retard ne sont pas acceptés en cours : ils sont notés absents et ne peuvent entrer qu'à l'heure suivante.

Les élèves arrivés après la fermeture du portail attendent l'heure suivante pour entrer au lycée.

Tout retard est comptabilisé comme une absence et doit être justifiée via le carnet de correspondance.

Tout retard peut entraîner une punition ou une sanction.

G. Utilisation des locaux, des matériels et des espaces extérieurs

Le respect du patrimoine mobilier et immobilier du lycée, ainsi que du travail des personnels qui l'entretiennent est impératif.

Le montant de toute dégradation ou destruction sera facturé à la famille.

La détention et la consommation d'alcool ou de stupéfiants ainsi que leur introduction dans l'établissement sont strictement interdites. Il est interdit de fumer et de vapoter dans l'enceinte du lycée.

L'entrée dans les bâtiments du Lycée (hall, couloirs, salles, réfectoire, CDI) impose notamment le respect des règles suivantes :

- Extinction totale des appareils numériques et multimédia dans les locaux pédagogiques et éducatifs, à l'exception du matériel pédagogique fourni par l'établissement
- Le portable ne sera autorisé dans les locaux d'enseignement que dans le cadre **d'une activité pédagogique encadrée par un enseignant**
- Non utilisation des lecteurs audio et vidéo et rangement dans le sac
- Interdiction de consommation de boissons et de nourriture en dehors des lieux prévus pour la restauration ?

Tout élève contrevenant à ces règles pourra faire l'objet d'une punition scolaire ou d'une sanction disciplinaire.

L'utilisation des salles de cours suppose le respect des matériels et des outils de travail :

- un groupe d'élèves ne peut être laissé dans une salle **sans surveillance** directe d'un professeur ou d'un assistant d'éducation.
- le matériel mobilier ou immobilier mis à disposition doit être respecté.
- la propreté de la salle et des installations doit être respectée.
- en fin de cours, les tables et les chaises sont rangées, le matériel informatique et les lumières sont éteints, les portes d'accès sont fermées.

→ Sécurité :

Il est impératif de respecter le matériel et les consignes de sécurité.

Toute personne de l'établissement doit veiller à la sécurité de tous et de chacun. Toute situation dangereuse ou susceptible de l'être doit être signalée.

Les consignes de sécurité et d'évacuation sont affichées dans les salles de classes et les couloirs. **Tous les acteurs** de l'établissement doivent prendre connaissance de ces consignes.

Le bon fonctionnement du SSI (Système Sécurité Incendie) est primordial dans l'établissement ; il en va de la sécurité des personnes. Tout élève qui se rendra coupable de dégradation ou de déclenchement intempestif d'un organe lié à la sécurité (déclencheur manuel, détecteur de fumée, extincteur) s'expose à une sanction disciplinaire.

L'introduction de tout matériel ou objet dangereux est strictement interdite.

Toute personne ne faisant pas partie du personnel de l'établissement doit décliner son identité sur un registre à l'entrée.

Aucune personne étrangère au lycée ne peut y pénétrer sans autorisation préalable du chef d'établissement.

2 - L'organisation des Enseignements

A. Les Enseignements Professionnels et Sportifs

→ La Tenue Professionnelle :

La tenue sera adaptée à une mise en situation professionnelle, une réunion, un déplacement professionnel, un oral d'examen ou un entretien d'embauche. Elle est exigée au moins une fois par semaine, en cours et/ou en technique professionnelle. Les tenues vestimentaires professionnelles seront conformes aux métiers préparés. Dans les ateliers, pour des raisons de sécurité, la tenue professionnelle (équipement fourni par la Région) est obligatoire. En cas d'oubli, l'élève restera dans la classe sans participer aux activités et aura à réaliser un devoir écrit et/ou un travail pratique imposé par le professeur.

→ La Tenue d'EPS :

Pour des raisons d'hygiène corporelle, l'exercice de la pratique sportive nécessite une tenue adaptée, obligatoirement distincte de la tenue habituelle.

Cette tenue consiste en une paire de chaussures de sport adaptée à l'activité et à la salle de sport utilisée, un pantalon ou un short de sport, un tee-shirt ou un sweat-shirt.

Pour la piscine, un maillot (et non un caleçon), un bonnet de bain et une serviette sont exigés. En cas d'oubli, l'élève restera avec sa classe sans participer aux activités.

→ Déplacements en EPS :

Les élèves se rendent par leurs propres moyens sur les installations sportives extérieures. Chaque élève est responsable de son propre comportement. Ces déplacements, même s'ils sont effectués collectivement, ne sont donc pas soumis à la surveillance de l'établissement. Circulaire 2004- 054 du 23/03/2004.

Si l'installation est éloignée de l'établissement, les élèves s'y rendent directement pour la 1^{ère} heure de cours et sont libérés à la fin du cours soit pour se rendre dans l'établissement ou pour rentrer chez eux en fonction de l'emploi du temps. L'appel sera effectué sur place.

→ Dispense de Pratique Sportive :

L'élève dispensé se présente à son professeur, dès le premier jour de la dispense, avec l'original du certificat médical, ou avec un mot du représentant légal si dispense exceptionnelle.

Si la dispense est **inférieure à 3 mois**, l'élève peut être « dispensé de pratique sportive » ; il est alors tenu d'assister au cours sans y participer. Il peut aussi être « dispensé de présence en cours d'EPS » ; il reste alors dans l'établissement.

Si la dispense est **supérieure à 3 mois**, l'élève est « dispensé de présence en cours » et peut quitter l'établissement ; une autorisation parentale écrite est alors indispensable pour les élèves mineurs.

L'infirmière du lycée ne fait pas de dispense d'EPS ou d'ATELIER.

3 - Périodes de Formation en Milieu Professionnel

Les Périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) font partie intégrante de la formation au CAP et au baccalauréat professionnel. Dans le cadre du règlement intérieur, leur validation est obligatoire et donne lieu à une évaluation pour le diplôme final.

Ces périodes de formation sont régies par une convention entre le Lycée, l'entreprise d'accueil, l'élève et ses représentants légaux. Cette convention doit être soumise à l'approbation pédagogique du professeur principal et des professeurs d'enseignement professionnel ; elle doit être signée par l'entreprise au moins trois semaines avant le début du stage et remise au professeur principal. Seule la signature du Chef d'Etablissement valide la convention.

A défaut, l'élève ne sera pas autorisé à se rendre sur le lieu de stage. Il devra donc être présent dans l'établissement dès le 1^{er} jour de la période afin de faire le point avec le chef de travaux concerné et le professeur principal.

Les absences et retards en stage doivent impérativement et immédiatement être signalés par les représentants légaux, à l'entreprise et au lycée, plus précisément au Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques (DDFPT = Chef de travaux) concerné ou à la CPE.

L'absence d'information ou de justificatif peut entraîner la rupture de la convention de stage.

Toute PFMP non effectuée dans les périodes réglementaires prévues devra être systématiquement rattrapées.

A. Lieu de stage

Le lieu de formation en milieu professionnel peut être choisi en dehors de la zone géographique du bassin d'emploi, sous certaines conditions (voir la convention de stage). **Il est soumis à l'approbation de l'équipe pédagogique et à l'autorisation du chef d'établissement.**

Dans tous les cas, le lieu de stage doit être conforme au référentiel du diplôme préparé par l'élève.

B. Assurances

L'assurance scolaire n'est pas obligatoire. Elle est cependant conseillée et est exigée dans les cas suivants :

- Sortie pédagogique
- Voyage scolaire

Une assurance particulière couvrant la responsabilité civile des élèves pour les dommages qu'ils pourraient causer au cours d'une Période de Formation en Milieu Professionnel est souscrite par le Chef d'Établissement. Elle est notée sur la convention de stage. Les accidents qui surviennent au stagiaire sur le lieu de stage ou lors du trajet y conduisant bénéficient de la législation sur les accidents du travail. L'obligation de déclaration d'accident incombe à l'entreprise d'accueil.

4-Le Centre de Documentation et d'Information (CDI) et le Jardin Pédagogique

Le CDI et le Jardin Pédagogique sont à la fois un lieu de travail, de découverte et d'enrichissement personnel.

L'utilisation du téléphone portable au CDI est **tolérée**. Toutefois, les appels téléphoniques sont strictement interdits.

Des outils informatiques sont mis à la disposition des élèves et réservés à la production de dossiers documentaires. Le prêt d'un ouvrage impose que les élèves les restituent dans le délai prescrit.

5- Encadrement des élèves

A. Logiciel PRONOTE

Les familles sont informées de l'évolution des résultats scolaires et comportementaux des élèves via PRONOTE : codes personnels Parents et élève remis en début d'année par le lycée.

À tout moment, au cours de l'année scolaire, les familles peuvent prendre contact avec l'équipe pédagogique de leur enfant, la CPE ou l'équipe de Direction du Lycée afin de convenir d'un RDV.

B. Santé

En cas de problème de santé connu, les familles sont tenues d'en aviser l'Infirmière de l'établissement.

Les élèves ne peuvent se soustraire aux contrôles et examens de santé organisés à leur intention, en particulier dans le cadre de l'évaluation de leur aptitude aux ateliers professionnels, évaluation transmise ensuite à l'Inspecteur du Travail.

Les maladies contagieuses doivent être immédiatement signalées par la famille à l'infirmière.

→ Organisation des soins et des urgences :

Pendant les cours, l'accès à l'INFIRMERIE est autorisé par le professeur, en cas de nécessité absolue.

Tout médicament doit être déposé à l'infirmerie avec une ordonnance : la prise du traitement s'effectue à l'infirmerie. En cas de maladie avec traitement d'urgence, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est rédigé à la demande des parents : sa mise en place est organisée par l'infirmière et le médecin scolaire. En dehors d'un PAI, seule l'infirmière est habilitée à délivrer un médicament (Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale).

En cas de problème de santé nécessitant un retour à domicile, l'infirmière ou le personnel de La Vie Scolaire prévient la famille de l'élève qui le récupère en signant le document de décharge parentale.

C. Service Social

En cas de difficulté personnelle ou sociale, une entrevue avec l'Assistante Sociale peut avoir lieu à sa demande, à celle de l'élève, de la famille ou de tout membre de l'équipe éducative.

Cette démarche est obligatoire dans le cadre d'une demande d'aide financière liée à la scolarité de l'élève, au titre du Fonds Social Lycéen.

D. **SERVICE RESTAURATION** : Cf. Règlement intérieur du Service restauration distribué aux élèves et familles lors de l'inscription à la demi-pension.

E. **SERVICE ANNEXE D'HEBERGEMENT** : Cf. Règlement intérieur de l'internat distribué et signé par les élèves et les familles lors de l'inscription en tant qu'interne.

6 – Punitions / Sanctions

Les punitions et les sanctions disciplinaires s'appliquent aux incidents survenus au sein du Lycée, en dehors du Lycée (lors des sorties et des voyages pédagogiques), aux abords proches mais également dans le cadre des PFMP.

→ Les punitions :

- Devoir supplémentaire
- Heure(s) de retenue
- Exclusion exceptionnelle de cours

De façon générale, tous les personnels de l'établissement doivent être attentifs au respect des règles de vie au sein de l'établissement. Les punitions peuvent être prononcées par les personnels de direction, d'éducation, de surveillance et par les enseignants ; elles peuvent également l'être sur proposition d'un autre membre de la communauté éducative intervenant au sein de l'établissement. Elles sont des réponses immédiates à des manquements mineurs aux obligations des élèves ou à des faits d'indiscipline.

→ Les sanctions disciplinaires :

Les sanctions qui peuvent être prononcées à l'encontre des élèves sont les suivantes :

- L'avertissement ;
- Le blâme ;
- La mesure de responsabilisation ;
- L'exclusion temporaire de la classe (exclusion-inclusion) : pendant l'accomplissement de la sanction, l'élève est accueilli dans l'établissement. La durée de cette exclusion ne peut excéder huit jours ;
- L'exclusion temporaire de l'établissement ou de l'un de ses services annexes. La durée de cette exclusion ne peut excéder huit jours ;
- L'exclusion définitive de l'établissement ou de l'un de ses services annexes.

Les sanctions peuvent être assorties du sursis à leur exécution dont les modalités sont définies à l'article R. 511-13-1.

Les sanctions disciplinaires relèvent de la compétence du Chef d'établissement ou du Conseil de discipline sauf l'exclusion définitive de l'établissement ou de l'un de ses services annexes, qui relève de la seule compétence du Conseil de discipline.

Elles concernent les atteintes aux personnes ou aux biens, ainsi que les manquements graves aux obligations des élèves, en classe ou en dehors de la classe.

Les élèves peuvent également être convoqués devant la « Commission Educative ».

Cette commission est présidée par le chef d'établissement ou son représentant. Elle comprend notamment des personnels de l'établissement, dont au moins un professeur, et au moins un parent d'élève. Elle associe, en tant que de besoin, toute personne susceptible d'apporter des éléments permettant de mieux appréhender la situation de l'élève concerné. Elle a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement et de favoriser la recherche d'une réponse éducative personnalisée. Elle est également consultée en cas d'incidents impliquant plusieurs élèves. La commission éducative assure le suivi de l'application des mesures de prévention et d'accompagnement, des mesures de responsabilisation ainsi que des mesures alternatives aux sanctions.

Punitions et/ou sanctions peuvent s'accompagner de mesures de responsabilisation, de prévention et d'accompagnement.

Les punitions et les sanctions sont individualisées, pour ce faire elles tiennent compte des contextes et des situations. Elles ont pour objet de faire comprendre aux élèves la gravité des actes qui leur sont reprochés. Elles relèvent d'un dialogue et d'un suivi entre le personnel responsable et l'élève et sa famille. Elles sont distinguées de l'évaluation pédagogique.

Le Proviseur
JP TOUJAS



Je, soussigné(e), déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du Lycée La Coudoulière et m'engage à en respecter scrupuleusement les dispositions.

L'élève, NOM _____ ***Prénom*** _____ ***Classe*** _____

Vu et pris connaissance le : _____

Signature :

Le responsable légal 1, NOM _____ ***Prénom*** _____

Vu et pris connaissance le : _____

Signature :

Le responsable légal 2, NOM _____ ***Prénom*** _____

Vu et pris connaissance le : _____

Signature :

"En résumé, « Mes Droits et de Mes Devoirs en tant qu'élève ou apprenti »

Mes Droits	Mes Devoirs
• L'Education est un droit. • J'ai le droit au respect de ma personne et de mon travail. • Je peux suivre les cours dans de bonnes conditions d'écoute et dans une ambiance de classe sereine. • J'ai le droit d'être protégé contre toute forme de violence et de discrimination.	• Je suis assidu(e) : tous les cours sont obligatoires. • J'arrive à l'heure en cours et je dis bonjour aux adultes. • Si je suis en retard ou si j'ai été absent, je passe au bureau de La Vie Scolaire quel que soit le moment de la journée. • J'ai toujours avec moi mon carnet de correspondance : il est ma pièce d'identité pour entrer dans le lycée.
• J'ai le droit d'utiliser mon téléphone portable, MP3, baladeurs, écouteurs et tout autre appareil de nouvelles technologies uniquement dans la cour du lycée pendant les récréations ou la pause méridienne.	• J'éteins mon téléphone portable et le range, avec les écouteurs, dans mon sac avant d'entrer en classe.
• J'ai le droit de demander des explications complémentaires sur le contenu des cours à mes professeurs. • J'ai le droit de solliciter un entretien particulier auprès d'un professeur. • J'ai le droit de lui demander un rendez-vous pour mes parents par le biais du carnet de correspondance ou par PRONOTE.	• J'assiste à tous les contrôles et devoirs surveillés (prévus ou non). • Je rends les devoirs dans les délais imposés. • Je fais le travail qui m'est demandé d'un cours à l'autre. • Lorsque je suis absent, je me mets au courant de la progression dans chaque matière : je dois rattraper le travail qui a été fait durant mon absence. La réussite de la scolarité au lycée passe par un travail personnel régulier • J'apporte le matériel nécessaire pour travailler. • Je porte une tenue adaptée au contexte scolaire et/ou professionnel.
• Si je me trouve en difficultés (financière, scolaire, personnelle ou psychologique), je peux trouver une aide au sein du lycée auprès d'une personne ressource (CPE, assistante sociale, infirmière, professeur principal, psychologue de l'Education Nationale, enseignants) pour mener à bien mon projet scolaire.	• Je respecte toutes les personnes et accepte leurs différences. Toute insulte à caractère sexiste, raciste, religieux ou homophobe sera sanctionnée.
• Dans toutes mes démarches auprès du personnel enseignant et éducatif ou d'un membre de l'administration, je peux être assisté par un représentant élu des élèves.	• Je ne bavarde pas en cours et ne perturbe pas le travail des autres élèves. • Je me mets en condition de réussite, je participe activement, je soutiens mon attention. • Je ne dois pas non plus gêner l'ambiance de la salle de permanence ou le CDI par un comportement inadapté.
• Je peux être candidat aux différentes instances représentatives de l'établissement (délégué de classe, CVL, CA...). • J'ai le droit d'organiser une réunion, une publication, une association, un affichage à condition d'avoir obtenu l'accord du Chef d'établissement.	• Je ne mange pas et je ne bois pas dans les salles de cours et les couloirs. • Je laisse propres et en bon état ma place en salle de classe, le CDI, la salle de permanence, les couloirs, les escaliers et la cour du lycée. • J'ai un comportement calme et responsable dans les couloirs et les escaliers. • Le respect des personnels chargés de l'entretien passe par celui des différents espaces de l'établissement. • Si je suis élu délégué, je m'engage à en assumer les charges avec sérieux et assiduité.
Tout élève est encouragé à s'investir dans les différentes activités du lycée.	Le non-respect de ces obligations peut à tout moment donner lieu à des punitions ou sanctions prévues au <u>Règlement Intérieur</u>.

Annexe 4 : Bilan Vie Scolaire

BILAN VIE SCOLAIRE 2022 / 2023

Le lycée Professionnel La Coudoulière est un EPLE situé dans la commune de Six-Fours-Les Plages, à proximité du Port de La Coudoulière et du Port du Brusç.

Il accueille près de 850 élèves et propose diverses formations - CAP, Mention Complémentaire, Bac Professionnel, FCIL Post Bac, BTS et BP - dans les secteurs tertiaire, industriel et des services à la personne. 5 CAP sur 7 sont des CAP dits réservés. Le public scolaire côtoie celui des adultes (GRETA et CFA). La population scolaire est majoritairement féminine.

Depuis septembre 2020, le lycée est l'une des Unités de Formation pour Apprentis (UFA du CFA-RAN) pour élèves en Public Mixte : des élèves du lycée qui ont le statut d'apprenti. Nous comptons cette année 26 apprentis en public mixte. Ils étaient 19 en 2021/2022. **L'apprentissage en PUBLIC MIXTE a un avantage colossal par rapport aux CFA classiques car les élèves apprentis, même si leur contrat d'apprentissage est rompu pour diverses raisons, ils conservent leur place au sein du lycée : leur scolarité se poursuit normalement.**

Le lycée est doté d'un internat de 96 élèves dont 24 places garçons et 72 places filles, deux places sont réservées aux élèves filles relevant du champ du handicap. L'internat est bâti sur deux étages. On y accède par le bâtiment du Service de la Vie scolaire. L'affectation en internat est exclusivement réservée aux sections de COIFFURE, ESTHETIQUE, MODE et MAINTENANCE NAUTIQUE.

Le lycée est ouvert du **lundi à 7h30 jusqu'au vendredi à 16h**. Les élèves internes intègrent le lycée le lundi matin et en repartent le vendredi après le dernier cours inscrit à leur emploi du temps.

Depuis 2014, le lycée accueille une EBEP dans le cadre de l'inclusion des élèves relevant du champ du handicap. Mme LOURY, coordonnatrice ULIS, est nommée au lycée depuis septembre 2018.

1) ABSENCES

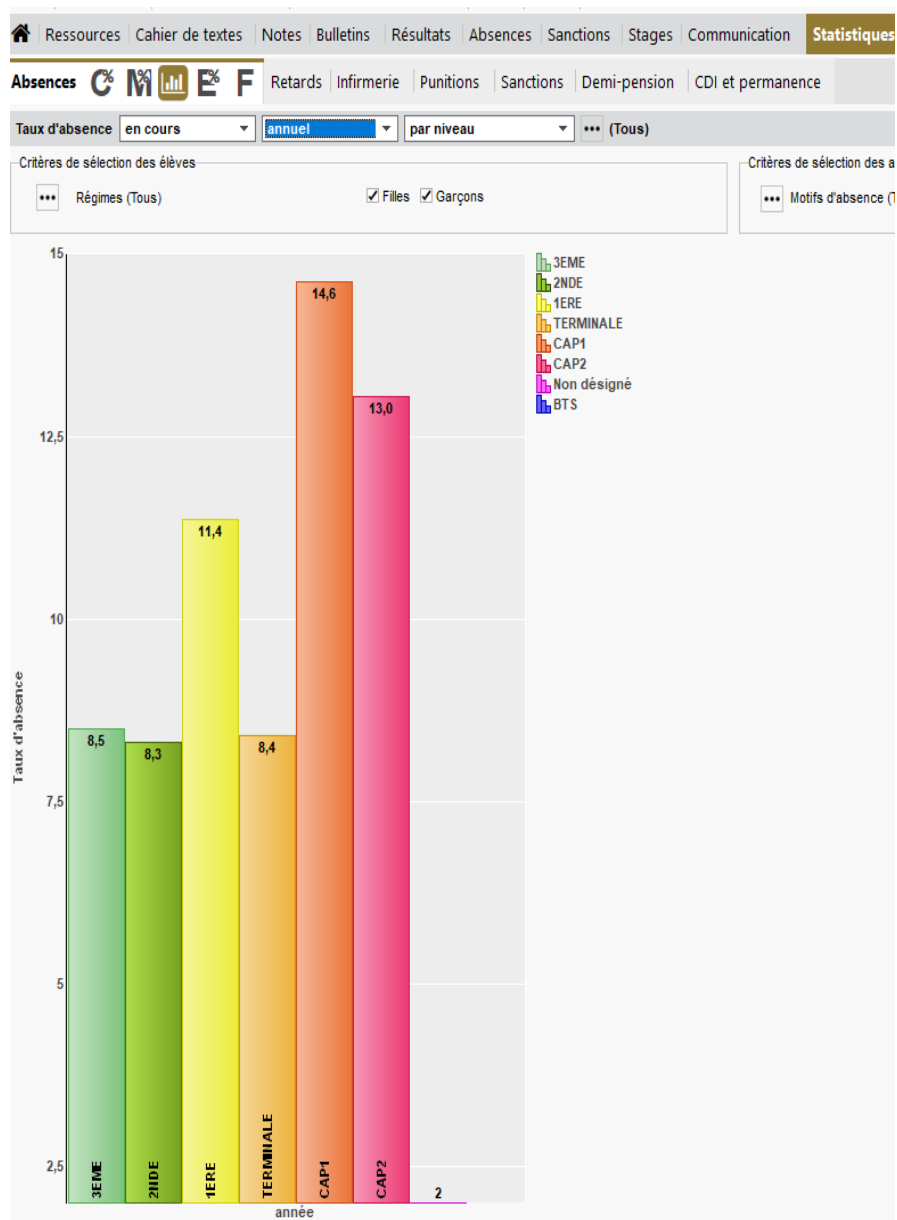
	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021 /2022	2022/2023
Taux annuel	12,68 %	COVID-19	8,63 %	10.04 %	9.40 %

On note cette année une baisse du taux d'absentéisme. Pourtant, nous avons comptabilisé un nombre croissant de décrocheurs : un absentéisme important régulier ou perlé. La baisse du taux est significative depuis 2018 du fait d'un travail constant et persistant avec les élèves et leur famille ; en étroite collaboration avec l'ensemble des membres de la communauté éducative dans et hors du lycée (MLDS, CMP, Entreprises...).

Cet absentéisme peut s'expliquer par des choix d'orientations davantage subis, des erreurs d'affectation et d'aiguillage, des difficultés liées aux transports pour des élèves sans internat, des élèves déjà décrocheurs lors de leur affectation au lycée, des élèves en grandes difficultés scolaires/psychologiques/médicales.

Compte-tenu de la situation particulière depuis le mois de mars 2020, il nous a paru judicieux de prendre en compte les 2 semestres de chaque année et de les comparer.

	2018/2019	2019/2020	2020 /2021	2021 / 2022	2022/2023
Semestre 1	12,12 %	10,16 %	9,37 %	9.84 %	9.1 %
Semestre 2	14,43	-	8,66 %	10.71 %	9.9 %



Soulignons l'absentéisme des élèves de secondes CAP, public fragile, et d'autant plus fragilisé par les années de COVID qui n'ont eu de cesse d'accroître les difficultés qu'elles soient scolaires, sociales ou économiques. On remarque que ce sont les premiers à subir leur orientation. Les demandes de réorientation de la part des élèves et leur famille se font dès les 1ers jours après la rentrée.

L'augmentation des consommations illicites et additives accentuent le mal-être de l'adolescent et inhibe toute forme de volonté et de motivation : la banalisation, par les adolescents et leur famille, de l'usage du cannabis est dommageable pour les élèves. Le partenariat mis en place avec l'infirmière, l'assistante sociale, la PSY EN et les familles pour évoquer toutes ces difficultés liées à l'adolescence est indispensable.

Ressources

Cahier de textes

Notes

Bulletins

Résultats

Absences

Sanctions

Stages

Communication

Statistiques

Espaces web

<

Ce sont les motifs « **MALADIE sans CM** » et « **SANS EXCUSE** » qui représentent les taux les plus importants, bien au-dessus des autres (21.39 % et 33.94 %). Ces taux étaient respectivement de 22.07 % et 33.08 % en 2021/2022.

Le motif « **SANS EXCUSE** » signifie absence non justifiable, non recevable et le motif « **MALADIE sans CM** » correspond à un appel de la famille et/ou un billet d'absence pour problème de santé.

Les absences « *sans excuse* » sont en nette augmentation.

Pour précision, les absences liées au COVID (Motif « *Raison sanitaire* ») ne sont pas comptabilisées sur les bulletins des élèves pour ne pas les pénaliser au vu du nombre de cas exponentiels dans l'hiver.

* Nous tenons absolument à souligner la préoccupation du mois de mai de chaque année. En effet, ce mois de mai est spécifique aux CCF et engendre des absences d'élèves démultipliées (passage des oraux, des écrits, EDT spécifiques et absences d'enseignants devant leur classe...etc.)

	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021 /2022	2022/2023
Mois de Mai	24,63 %	-	15,72 %	19.48 % *	19.16%*

→ **La lutte contre le décrochage** est notre priorité : échanges multiples avec les familles, collaboration étroite avec les enseignants notamment les Professeurs Principaux, entretiens réguliers avec les élèves, mise en place de fiches de suivi. **Les AED** jouent également un rôle prépondérant en alertant systématiquement les familles lors d'absence (SMS, appels téléphoniques, PRONOTE), que les élèves soient mineurs ou majeurs. Ils sont de bons conseils auprès des élèves et nous alertent dès qu'une situation se révèle délicate.

Cette année, dès fin septembre, nous avons décidé de mettre en place pour les élèves de première et de terminale des réunions Parents/Profs afin de mobiliser familles et élèves.

→ **« Cellules de Veille »** : Réunions de suivi des élèves en difficultés (scolaires – sociales – financières – psychologiques), présidées par Le Proviseur-Adjoint en présence des CPE – INF – AS – PSY EN – COORDO ULIS.

Nous avons réussi à nous réunir quatre fois cette année avec l'ensemble des collaborateurs (une fois de plus que l'année passée).

Nous faisons face à un **DECROCHAGE** sévère de certains de nos élèves : ils se trouvent dans l'impossibilité psychologique et/ou physique de venir au lycée. Un travail de suivi est alors mis en place avec l'ensemble des partenaires internes et externes et les familles : PSY EN et Centres IO - AS - INFIRMIERE - MLDS – APEA – LVP TOULON/OLLIIOULES.

→ Cette année, **87 élèves** ont quitté l'établissement dont **8 élèves affectés mais ne se sont jamais présentés, 23 pour un apprentissage** en CFA privé, **26 ont été réorientés et scolarisés, 30 restent sans motif précis de sortie** (Mission Locale, Vie active ou interruption d'études) + autres en attente de leur réaffectation en LEGT (2^{nde} Générale ou 1^{ère} Technologique), en LP (redoublement 2^{nde} PRO ou 1^{ère} PRO avec PASSERELLE).

→ **MISE EN PLACE du GPDS** (*Groupe de Prévention contre le Décrochage Scolaire*) :

Depuis la rentrée 2021, nous avons mis en place le GPDS.

Pour l'année 2022/2023, nous avons programmé 4 réunions dans l'année (14/10/22 – 09/12/2022- 24/03/23 – 23/06/23).

Mme SOUAL, précieuse collaboratrice, a été présente tous les mardis et jeudi AM et nous a accompagné lors des réunions du GPDS. Ce Groupe est constitué des membres de La cellule de Veille + deux enseignants volontaires Mme ANGELI ORLANDINI Christine et M. PEREZ Philippe.

En annexe, nous vous présentons le projet **« ATELIER PERSEVERANCE »** pour l'année 2023/2024 (PROJET présenté en FOQUALE pour lequel nous attendons la validation : aide HSE).

Statistiques nationales Absentéisme 2021/2022

Note d'Information n° 22.09, mars 2022 : <https://www.education.gouv.fr/en-2020-2021-l-absenteisme-touche-en-moyenne-48-des-eleves-du-second-degre-public-340685>

*« De septembre 2020 à mai 2021, dans les établissements publics du second degré, 4,8 % des élèves ont été absents de façon non justifiée quatre demi-journées ou plus par mois, en moyenne. Ce taux d'absentéisme moyen annuel est de 3,5 % dans les collèges, de 4,7 % dans les lycées d'enseignement général et technologique et **de 15,6 % dans les lycées professionnels**. L'absentéisme a diminué dans les lycées par rapport aux années précédentes et est stable en collège.*

Comme chaque année, le taux d'absentéisme varie fortement d'un établissement à l'autre : en janvier 2021, l'absentéisme touche moins de 2,6 % des élèves dans la moitié des établissements, alors que, dans un établissement sur dix, il dépasse 14,1 %. »

2) SANCTIONS

	Sanctions 2018/2019	Sanctions* 2019/2020	Sanctions 2020/2021	Sanctions 2021/2022	Sanctions 2022/2023
Avertissements écrits	86	23	76	121	109
Blâmes	7	2	12	6	6
Exclusions temporaires INTERNAT	4	13	7	5	6
Exclusions temporaires LYCEE	250	91	186	292	243
Exclusions- Inclusions	124	94	92	93	94
Mesures Conservatoires	10	10	12	12	12

Classes	Avertissement	Blâme	Exclusion temporaire de l'établissement	Exclusion temporaire de la classe	Exclusion
1ESTH					
1MDA	2 (1,83%)		12 (4,94%)	9 (9,57%)	
1MDCV A	2 (1,83%)		9 (3,70%)	1 (1,06%)	
1MDCV B	1 (0,92%)		7 (2,88%)	1 (1,06%)	
1MN	7 (6,42%)		9 (3,70%)	5 (5,32%)	
1MOD	3 (2,75%)			1 (1,06%)	
1VTR	2 (1,83%)		5 (2,06%)	6 (6,38%)	
2AGORA			1 (0,41%)	1 (1,06%)	
2CAPATMFC	2 (1,83%)	1 (16,67%)	15 (6,17%)		
2CAPCOIF	1 (0,92%)			2 (2,13%)	
2CAPEPC1	6 (5,50%)	2 (33,33%)	14 (5,76%)	2 (2,13%)	
2CAPEPC2	6 (5,50%)	1 (16,67%)	31 (12,76%)	6 (6,38%)	
2CAPESTH			3 (1,23%)	2 (2,13%)	
2CAPPSR	6 (5,50%)		2 (0,82%)	6 (6,38%)	
2CAPVF					
2MBBE1	1 (0,92%)				
2MBBE2				2 (2,13%)	
2MN	1 (0,92%)		16 (6,58%)	7 (7,45%)	
2MOD				1 (1,06%)	
2MRC1	5 (4,59%)		5 (2,06%)	14 (14,89%)	
2MRC2	2 (1,83%)		14 (5,76%)	6 (6,38%)	
2MRC3	17 (15,60%)		8 (3,29%)	3 (3,19%)	
2MV VTR	3 (2,75%)		21 (8,64%)	4 (4,26%)	
3PMET	4 (3,67%)	1 (16,67%)	7 (2,88%)	2 (2,13%)	
3UPE2A					
BP COIF1					
BP COIF2					
BTS CCST1					
BTS MDLC 1					
BTS MN1					
BTSMDLC2					
BTSMECP1					
BTSMECP2					
FCIL					
MC 3C					
MC 3D					
Total	109	6	243	94	

Récapitulatif des sanctions des classes de Bac Pro et CAP

Nous remarquons une relative baisse des exclusions temporaires du lycée pour manquements graves et/ou accumulations répétées aux devoirs de l'élève ainsi que des Avertissements Ecrits.

Notons que **sur 243 Exclusions temporaires**, les élèves de secondes en comptabilisent 130, soit plus de 50 %.

Sur ces 50%, près de 50% (60) sont comptabilisées par les élèves de **seconde CAP**.

Ces élèves (majoritairement issus de SEGPA et/ou Ulis), déjà fragilisés par leurs difficultés scolaires ancrées depuis la classe de primaire pour certains (lacunes – méthodologie – difficultés cognitives – absentéisme chronique), des codes sociaux non acquis, ont besoin d'un cadre plus restrictif.

Les retombées des périodes de confinement lié au COVID sont toujours présentes. Aussi, nous avons constaté une orientation de fin de 3^{ème} compliquée pour ces mêmes élèves, davantage subie que choisie.

Cette année encore nous constatons l'importance des **Exclusions-Inclusions** (*Exclusions temporaires de la classe*) : l'élève est gardé au sein du lycée à la fois par le service de la Vie Scolaire et Les CPE pendant une à plusieurs journées suite à un manquement grave au RI. Pour la plupart des situations d'élèves, les enseignants respectifs de la classe nous ont transmis le travail nécessaire. Globalement, une seule journée en inclusion empêche toute récidive.

3) PUNITIONS

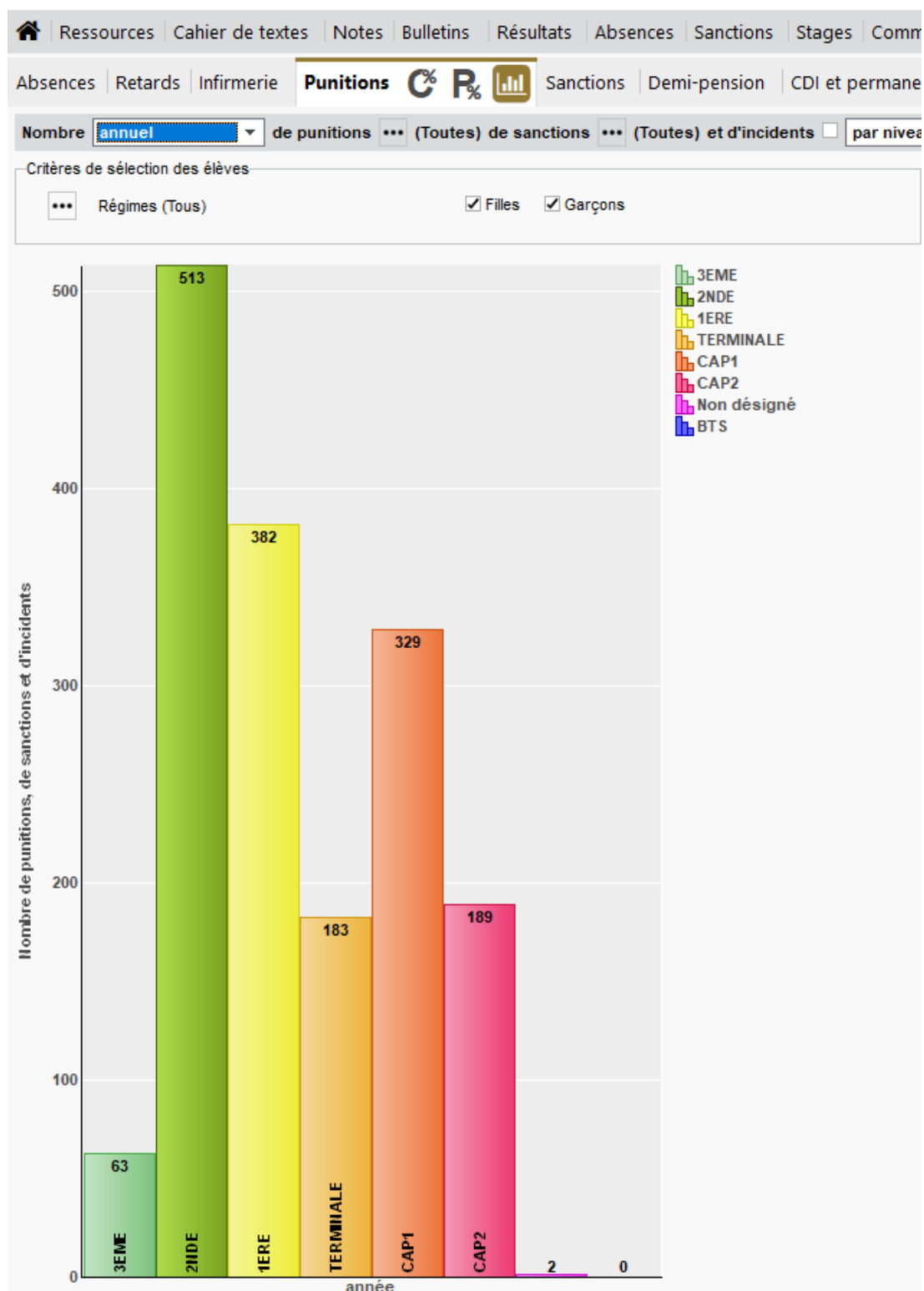
	Punitions 2018/2019	Punitions* 2019/2020	Punitions 2020/2021	Punitions 2021/2022	Punitions 2022/2023
Exclusions de cours	635	371	447	536	524
Retenues	700	430	482	645	673
Devoirs supplémentaires	38	14	11	3	1
TIG	46	26	17	0	0

Ce sont les élèves **des classes de secondes** qui posent le plus de manquements au RI. Les élèves de 1ères et de Terminales « grandissent », gagnent pour la plupart en maturité. Nous avons gagné leur confiance : ils ont compris les règles du lycée et ils y adhèrent.

524 Exclusions de cours dont 256 pour les élèves de 2ndes.

673 Retenues dont 343 pour les élèves de 2ndes.

Les heures de retenue sont appliquées pour tout manquement aux obligations de l'élève : absentéisme – comportement en classe ou atelier – devoir non fait – évaluation à rattraper (exceptionnel) – refus de travail – retard à l'internat... etc.



Nombre de punitions et de sanctions Année 2022/2023

- 4) **MESURE ALTERNATIVE A LA SANCTION** : La Commission Educative, dernière instance avant la mise en place du Conseil de Discipline.

Année 2017/2018	Année 2019/2020	Année 2020/2021	Année 2021/2022	Année 2022/2023
13	6 sur 11 (COVID-19)	4	10	10

- 5) **CONSEILS DE DISCIPLINE** :

Année 2018/2019	Année 2019/2020	Année 2020/2021	Année 2021/2022	Année 2022/2023
14	7	8	5	3

Les 3 conseils de disciplines ont abouti sur 3 exclusions définitives du lycée.

CONCLUSION

Points Forts Vie Scolaire :

- Collaboration avec le personnel enseignant
- Collaboration avec les parents et les élèves
- Collaboration avec l'ensemble des services du lycée
- Investissement, disponibilité et professionnalisme des AED
- INTERNAT : études dirigées chaque soir, Nombreux projets d'Animation (Halloween, Noël, bal des internes, Projet décoration, élèves « méritants », Journée de l'élégance...)
- Surveillance active des bâtiments et des mouvements des élèves pendant les heures de cours et lors des interours
- Présence des CPE sur toute la semaine : journée + internat (7h30 – 22h)
- La lutte contre l'absentéisme et le décrochage : collaboration notamment avec les MLDS (La Seyne, Ste Musse, Hyères), avec la PSY EN du lycée et les CIO des bassins LA SEYNE TOULON HYERES, travail en amont sur l'orientation avec les collèges du Bassin.
- Les familles prennent RDV pour rencontrer les CPE
- Collaboration avec le dispositif EBEP : les AVS et Mme LOURY, coordonnatrice
- Accompagnement personnalisé des élèves en difficultés sur la base du volontariat : AED et personnel enseignant / CDI

Points à encore et à nouveau améliorer :

- « Responsabilisation des enseignants » : faire en sorte qu'ils contactent les familles dès lors qu'ils constatent un manquement dans leur classe (téléphone, mail, carnet, PRONOTE) ; l'heure de retenue demandée doit impérativement être accompagnée du travail ; un élève ne doit pas sortir seul de la classe
- Bilan mi trimestriel ou mi semestriel avec les Professeurs Principaux (**Tous**)
- Accès à l'INFIRMERIE si « Urgence » et non pas systématiquement (ce qui implique une sortie de cours)
- L'utilisation du téléphone portable en classe
- Animation socio-éducative : les Eco-Délégués, CVL, Projets éducatifs, Citoyenneté, Elèves au Mérite, Les Ambassadeurs, la MDL.

ATELIER PERSEVERANCE

Ou « Comment trouver sa voie... »

- « **Le décrochage** est un processus qui conduit chaque année des jeunes à quitter le système de formation initiale sans avoir obtenu une qualification équivalente au baccalauréat ou un diplôme à finalité professionnelle, de type certificat d'aptitude professionnelle (CAP).
- Ce processus est la conséquence **d'un désintérêt progressif de l'élève pour l'école.** »
- **La Prévention – la Lutte contre le DECROCHAGE :**
projet ministériel – académique et projet établissement (GPDS – FOQUALE)

CONSTAT ET OBJECTIF

- Depuis septembre 2021, dans certaines filières de baccalauréat professionnel et CAP, de nombreux élèves sont affectés, souvent par défaut, au tour suivant n°2. D'autres, affectés sur leur premier vœu, montrent des signes précoces de décrochage. Ces élèves, ont souvent moins de 16 ans, n'ont pas acquis les codes comportementaux (en lycée professionnel et/ou en entreprise) et cumulent les absences (parfois dès la première semaine de rentrée).
- **augmentation du nombre de décrocheurs** : Nous avons étudié cette année plus d'**une centaine** de situations d'élèves en difficultés scolaires (raisons familiales – socio-économiques – orientation subie ou choix erroné – éloignement géographique – absences de codes sociaux – mal-être ...etc.) en CELLULE de VEILLE. En GPDS, nous avons évoqué **une cinquantaine** d'élèves en DECROCHAGE ou en risque sévère de DECROCHAGE. Nous relevons que le nombre d'élèves véritablement décrocheurs est en forte hausse (absents et qui ne parviennent pas ou plus à venir au lycée).
- Des élèves de plus en plus jeunes : **Dès l'âge de 14 ans.**
- **Structures adéquates**, en lien avec l'EPL, **inexistantes** pour prendre en charge les élèves **de moins de 16 ans** (scolarité obligatoire) décrocheurs ou en cours de décrochage, dans et hors établissement.
- Il est alors indispensable de prendre en charge ces élèves en décrochage ou en risque de décrochage au sein d'un dispositif Etablissement **INNOVANT** pour qu'ils puissent persévérer dans leur **formation** scolaire et éviter une sortie du système éducatif sans solution.
- **Objectif** : garder l'élève au sein du lycée, au sein du système éducatif et/ou sécuriser sa réorientation.

LES INTERVENANTS

- Mettre en place **UNE COMMUNAUTE EDUCATIVE RESSOURCE** autour de l'élève au sein de l'**ATELIER PERSEVERANCE**
- CPE : Référents Décrochage Scolaire (RDS) : Mmes EL BZIOUI et MERELLE
- Professeurs acteurs du Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS) : Mme ANGELI ORLANDINI et M. PEREZ, coordonnateurs de l'ATELIER PERSEVERANCE
- Professeure Documentaliste (Mme CARVAT)
- Professeurs Volontaires à confirmer : enseignement général et professionnel
- Membres du CVL volontaires
- Psy EN de l'EPL (Mme MORENO) / INFIRMIERE (Mme JEANPIERRE) / ASSISTANTE SOCIALE (Mme PERESSIN)/
Coordonnatrice ULIS (Mme LOURY)
- CFI – MLDS (Mme SOUAL)

FONCTIONNEMENT

- Semaines 2-3 : Questionnaire PRIMO dans toutes les classes d'élèves entrants 2^{nde} (CAP et BAC PRO)
 - Repérage par les PP après analyse du questionnaire
 - Semaines 4-5 : Réunion CPE/PP/Coordonnatrice MLDS/ Chef d'établissement
 - GPDS 1^{ère} semaine octobre 2023
 - Semaine 16/10/23 : Accueil PSY EN des élèves désignés pour « l'ATELIER PERSEVERANCE »
-
- EDT aménagé des élèves sur la semaine du 16/10/23 pour rencontres multiples :
AS/INF/PSYEN/MLDS/CPE RDS/ENTREPRISES/UFA
 - 2 demi-journées par semaine : mardi et vendredi
 - Travailler sur une remise à niveau : SAVOIRS – SAVOIR-ÊTRE et SAVOIR FAIRE
 - Prévoir EDT des coordonnateurs en fonction du mardi après-midi et vendredi matin
 - Salle spécifique : lieu d'accueil et de travail

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

	Calendrier Prévisionnel	Type d'Action	Acteurs Mobilisés
Phase 1	Du 11/09 au 22/09/23	Questionnaire PRIMO : classes d'élèves entrants 2 ^{nde} (CAP et BAC PRO)	Elèves – Familles (consentement) - PP – CPE - RDS - MLDS
Phase 2	Du 25/09 au 06/10/23	Repérage par les PP : comportement en classe (savoirs faire et savoirs être) / analyse du questionnaire PRIMO	PP – CPE – RDS – Cellule de veille – GPDS - MLDS
Phase 2 – Bis	Du 06/10 au 13/10/23	GPDS : Identification élèves intégrant le dispositif Réception élèves & Familles (contrat engagement et edt individualisé)	GPDS - PSYEN/CPE RDS/MLDS – Elèves & Familles
Phase 3	Du 16/10 au 20/10/23	EDT aménagé des élèves identifiés rencontres multiples Accueil individuel élèves par Psy EN => Intégration Atelier PERSEVERANCE	Elèves - AS/INF/PSYEN/MLDS/CPE RDS/ENTREPRISES/UFA
Phase 4	Du 6/11 au 15/12/23	Atelier Persévérance	

FINANCEMENT

- 2h Coordination + remise à niveau scolaire par semaine et par coordonnateurs (Mme ANGELI ORLANDINI et M. PEREZ)+ Volontaires
- A compter du 16/10/23 jusqu'à la fin du mois de mai 2024, soit 30 semaines X4 = 120 HSE
- HSE demandés via le PROJET FOQUALE + EPLE
- Formation TUTORAT (financement MLDS) : fin juin 2023

Annexe 5 : Bilan DDFPT

ATELIERS AMENAGEMENTS

✓ REAMENAGEMENT

Ateliers PSR ATMFC : essentiellement pour le restaurant pédagogique mobiliers, tables, comptoirs,

Ateliers coiffure : renouvellement de bacs et d'armoires, casiers et climatisation

Ateliers Mode : changement de machines à coudre

Atelier *esthétique 3* : Installation d'une cabine douche indispensable pour le bon fonctionnement de certains soins

Toutes les demandes de commandes justifiées ont été validées

Grace aux subventions du PRELP 2022, de la Taxe d'apprentissage et de SUBVENTION DE DEMANDE D'EQUIPEMENT allouée par LE CFA RAN

Participation active **des agents de région** sur certains travaux ce qui permet une économie et un maintien des ateliers en état.

Fermeture du BAC PRO MVA

Les ateliers seront vidés du matériel il reste à déterminer la destination cela sera discuté en réunion de filière du 30 juin.

✓ SECURITE

Maintenance des ateliers à jour grâce à la subvention allouée par la Région sur le matériel pédagogique

Le contrôle DEKRA devrait se faire en juin 2024 pour les machines dangereuses.

Une intervention devra être faite en cuisine pédagogique pour mettre hors tension du matériel inutilisé à voir aussi pour un réaménagement.

Consigne de sécurité à rappeler tout au long de l'année.

✓ PRELP 2023

La demande d'équipement du PRELP 2023 n'est pas encore arrivée.

✓ EVOLUTION CARTE DE FORMATION : A la rentrée à voir Transformation CAP ATFMC en AAGA

Equipement à prévoir pour assurer cette nouvelle formation

✓ EPI ET ELP :

Les demandes sont en cours de validation pour une rentrée opérationnelle.

✓ EXAMEN :

PONCTUEL

Beaucoup d'épreuves pour des candidats externes, organisation fluide grâce à implication de tous et malgré un dysfonctionnement au niveau du rectorat dû à un manque de personnel

Bémol cela oblige l'établissement à libérer les élèves Mi-Mai

Transmission des copies chronopost insatisfaisante il faut trouver une solution !

CCF ET CHEF D'ŒUVRE : Quelques axes encore à améliorer sur les mises en place, déroulement et évaluation
REFERENTIEL ET REGLEMENT D'EXAMEN à relire +++

Réunion de filière semaine prochaine afin d'échanger sur les possibilités d'amélioration, de connaître la nature des projets à venir et anticiper sur les commandes si besoin.

✓ **PFMP**

Suivi via PRONOTE à améliorer rappeler l'adresse suivipmp pour toutes correspondances lors des PFMP.

✓ **OC**

En évolution encore quelques efforts à faire pour certaines filières. A voir comment développer

✓ **APPRENTISSAGE**

BTS CCST montée en puissance avec un projet de *MOBILITE A DEVELOPPER*

BTS MECP fermeture

BTS MDLC devrait ouvrir si au moins 8 contrats signés avant 13 juillet

BP COIFFURE STABLE

NOUVEAUTES POUR LA RENTREE

1 Assistant DDFPT ET LE BUREAU BDE POUR 0.5 ETP

Nadine Barbier DDFPT

 académie Nice Région académique PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR La Coudoulière Lycée Professionnel - Six-Fours-les-Plages	ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION <i>Séance du : 27/06/2023 - N° de séance : 5</i>
--	---

Annexe 6 : Bilan pédagogique E3D

Lien de téléchargement sur le site internet du lycée :

[Bilan E3D 2022-2023](#)

Annexe 7 : Bilan CDI et projets 2023-2024

Bilan CDI

Projet CDI

Rentrée 2023 – Lycée Professionnel La Coudoulière

Pourquoi venir au CDI ?

- ✓ Utiliser les différentes ressources du CDI, les différents espaces (salle vidéo, espace informatique, espace radio, le jardin pédagogique...)
- ✓ Travailler avec le personnel du CDI pour mieux répondre aux besoins des élèves.
- ✓ Mettre en place des projets dynamiques et motivants pour tous

N'hésitez pas à

Réserver le CDI et venir avec vos classes
 Nous solliciter pour vos projets
 Utiliser et proposer des ressources du CDI

Vous pouvez me contacter sur mon mail :

alissoncarvat@gmail.com

La base documentaire, la liste des DVD, des livres en série, les séances du CDI sont consultables en ligne :

<http://0831354w.esidoc.fr/>

Voici des exemples de séances proposées...

Pour les élèves entrants

Découverte du CDI et de ses ressources

Présentation du CDI et de ses ressources - Découverte d'un logiciel documentaire : e-sidoc

Internet (Cette séance est menée dans le cadre des actions du CESC)

Les risques liés à Internet, empreinte numérique et fake news - Adopter une attitude citoyenne sur Internet

Atelier d'expression

Amélioration de la prise de parole avec le photolangage - Analyse d'un entretien d'embauche
 Travail sur les compétences orales et sa présentation personnelle - Atelier d'expression

Séances autour de la méthodologie...

Méthodologie de la recherche documentaire - Méthodologie du résumé

Méthodologie de l'oral

Méthodologie du rapport de stage

Méthodologie du CV & Lettre de motivation & entretien d'embauche

Séances à mettre en place en collaboration avec les enseignants

Séance sur la lecture

Présentation de livres au CDI - Création d'audio-book

Création d'affiches de présentation de livres, Réalisation de critiques, de bandes annonces de livres (book-trailer),

Participation des élèves à la politique d'acquisition des livres

Séance sur la littérature engagée - Etude de poésies et de chansons engagées, analyse de leur contexte -

Séance sur « Les goûts et les couleurs », discutons-en

A partir des expositions sur les principaux courants artistiques

Séance sur l'écriture

Écriture de contes à partir du jeu *Il était une fois...* Atelier d'écriture, atelier poésie...

Séance autour de la Semaine de la presse

Découverte des principales Unes

Méthodologie de la revue de presse - Méthodologie de l'écriture d'un article,

Analyse d'une photographie de presse ou d'un dessin de presse - Création d'un journal papier,

Analyse de JT, réalisation d'un JT...

Atelier radio

Séance sur de l'analyse de l'image

A travers l'étude d'une affiche, d'une publicité, d'une photographie de presse, de dessin de presse ...

Travail sur l'orientation

Mieux se connaître pour mieux s'orienter - Travail sur un profil d'orientation à partir du logiciel GPO (1h)

Méthodologie du CV, Méthodologie de la lettre de motivation (3h)

Entraînement aux entretiens d'embauche (1h) Travail sur le photolangage pour développer ses compétences orales

Travail sur le cinéma - Analyse de film, critiques -

Séance sur la tolérance

A partir de la BD de Luz et du livre d'Albert Cohen **Ô, vous frères humains**

A partir de l'exposition du CDI sur les portraits d'hommes et de femmes engagés

Mise en place de débats autour de sujets d'actualité : stéréotypes

Un quizz permet d'exploiter chacune de ces expositions.

Ateliers avec des intervenants extérieurs

Sur l'environnement avec l'ADEE,

Sur la liberté de la presse et la liberté d'expression et les débats de société avec Amnesty International

- Utiliser les expositions disponibles au CDI :

Le surréalisme, L'impressionnisme, Le pop art, Les photographes de guerre, le portrait

La BD, Le Conte,

La condition des femmes, Les enfants

L'Europe - La Première guerre mondiale - La Seconde guerre mondiale,

Le développement durable, L'eau,

La biodiversité, La forêt, L'énergie,

- Participer aux actions culturelles (calendrier joint)

Sorties culturelles : Pole jeune public, opéra de Toulon, Villa Noailles (Festival de la photographie) la maison du cygne, Villa Tamaris, Théâtre Liberté...

Lycéens au cinéma : Participation à 3 séances de cinéma.

Concert pédagogique : Musique et évolution de la société (Association Tandem)

Atelier d'écriture

Atelier lecture : Thématiques en lien avec l'adolescence, la santé ...

Travail sur la BD, sur des films...

- ✓ Participer aux journées organisées au CDI

 académie Nice Région académique PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR La Coudoulière Lycée Professionnel - Six-Fours-les-Plages	ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION <i>Séance du : 27/06/2023 - N° de séance : 5</i>
---	--

ou travailler avec vos élèves à leur organisation

- ✓ Journée Forum des métiers de la défense (Janvier-Février)
- ✓ Journée Démarches administratives (Avril)
- ✓ Journée citoyenne (en collaboration avec les CPE et l'infirmière) (mars)
- ✓ Journée banalisée autour de l'environnement
- ✓ Journée banalisée autour de la santé (en collaboration avec l'infirmière)
- ✓ Journée des langues (en collaboration avec les enseignants de langue)
- ✓ Organisation du concert pédagogique
- ✓ Artistes engagés, printemps des poètes et liberté d'expression
- ✓ Le temps d'un livre : Mise en place de temps autour de livres, à partir de thématiques : adolescence, amour et amitié, biographie...
- ✓ Mise en place d'expositions au CDI : organisation vernissage, accueil des classes
- ✓ Création d'un journal scolaire
- ✓ Création de podcasts avec le matériel radio du CDI

Alisson Carvat & Luiza Bouzigues

Annexe 8 : Bilan CESCE

Bilan CESCE

Annexe 9 : Bilan ULIS

RAPPORT D'ACTIVITE DISPOSITIF ULIS

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Lycée Professionnel LA COUDOULIÈRE
BP 90112
83183 SIX FOURS CEDEX

Tel : 04 94 34 80 08

Rédigé par Mme LOURY Lyne
Coordonnatrice du dispositif ULIS
Tel : 06 89 93 70 51

Table des matières

I.	Présentation de l'ULIS	3
A.	<i>Profil de l'ULIS</i>	<i>3</i>
1.	Provenance géographique des élèves.....	3
2.	Profil des élèves.....	3
3.	Service de soin et suivis extérieurs.....	3
4.	Situation sociale	4
5.	Notification MDPH	4
6.	Affectation.....	4
B.	<i>Organisation du dispositif.....</i>	<i>5</i>
1.	Projet du dispositif.....	5
2.	L'équipe est constituée.....	5
3.	L'organisation du dispositif.....	5
4.	Mise en œuvre du PPS	6
5.	Modalités d'accompagnement à l'orientation et à l'insertion professionnelle.....	7
6.	Actions permettant d'évaluer le projet d'orientation professionnelle en milieu ordinaire ou en milieu protégé.....	8
7.	Tableau récapitulatif PROJETS	9
A.	<i>Bilan</i>	<i>13</i>
1.	Bilan élève.....	13
2.	Bilan des actions menées avec les différents partenaires	16
3.	Bilan des inclusions	18

I. Présentation de l'ULIS

Le dispositif accueille en priorité des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives. Il accueillera aussi cette année scolaire des élèves présentant des troubles de l'attention et du comportement ainsi que des élèves présentant des troubles sensoriels, et des troubles du langage écrit.

Il est défini

- Comme un dispositif de soutien et d'accompagnement à une scolarisation engagée dans la classe de référence. L'objectif de la formation est de favoriser l'insertion professionnelle de ces jeunes en leur permettant d'obtenir soit une validation totale du CAP préparé, soit une certification partielle des compétences liées au référentiel du diplôme.
- Comme un dispositif d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle. L'objectif étant la préparation à l'autonomie, et l'accompagnement vers le monde du travail.

A. Profil de l'ULIS

1. Provenance géographique des élèves

- Les élèves proviennent principalement des collèges de proximité et bénéficiaient au cours de l'année précédente du dispositif ULIS des collèges.
- 1 élève vient d'un lycée professionnel d'un autre département.
- 2 élèves arrivent du collège de Brignole
- 4 élèves bénéficient d'un transport

2. Profil des élèves

- La majorité des élèves ont un niveau scolaire variant entre le cycle 2 et le cycle 3. 2 élèves a un niveau cycle 1, et 2 élèves ont un niveau cycle 4.
- Les compétences sociales et civiques du palier 2 ne sont pas acquises pour 4 élèves. Ces 4 élèves bénéficient d'une notification IME.
- 2 élèves ne sont pas autonomes dans l'établissement. L'autonomie sociale et de déplacement n'est pas acquise pour 3 élèves.

3. Service de soin et suivis extérieurs

- 6 élèves sont accompagnés par un service de soin : SESSAD la Marquisane (2 élèves), PSDA (1 élève), SESSD Folk Bernadotte (2 élèves)
- 1 élève est prise en charge par l'hôpital de jour
- 2 élèves sont sous traitement médical (troubles de l'attention)

4. Situation sociale

- 4 élèves sont placés en foyer (Institution Barthelon, Foyer DAAP Equinoxe, Foyer le Germinal)

5. Notification MDPH

2 élèves bénéficient en plus de la notification ULIS d'une notification AVS MUT, 1 élève bénéficie d'une notification AVS I 18h en plus de la notification ULIS, 1 élève bénéficie d'une AVS I 100% du temps en plus de la notification ULIS.

6. Affectation

Les élèves bénéficiant du dispositif ULIS, sont inscrits dans leur classe de référence, et font partie intégrante de la classe. Ils sont tous inclus, dans leur classe, à temps complet ou à temps partiel, ceci en fonction de leur projet. En conséquence, ils participent à toutes les activités ou à tous les projets culturels, éducatifs et sportifs proposés au sein de l'établissement.

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, 16 élèves ont bénéficié du dispositif. Ils ont leur notification à jour. Ils sont répartis de cette façon :

FORMATION CAP	1ère année	2ème année	
PSR / Production et service en restauration	3	1	
ATMFC / Assistant technique en milieu familial et collectif	1	3	
EPC / Équipier polyvalent de commerce	0	1	
VF / Vêtements flous	1	0	
ESTH / Esthétique	1	0	
COIF / Coiffure	1	0	
FORMATION BAC PRO	1ère année	2ème année	3ème année
Bac pro MODE		1	
Bac pro MRC	1		
FORMATION mentions complémentaires	0		
MC3C	1		
MCERV	1		

B. Organisation du dispositif

1. Projet du dispositif

Le projet du dispositif s'inscrit directement dans le projet de l'établissement. Ses objectifs sont donc en lien direct avec les objectifs de l'établissement

2. L'équipe est constituée

- D'une coordonnatrice (qui coordonne aussi, à la demande du chef d'établissement les projets des élèves ayant une notification AVS, mais ne bénéficiant pas de l'aide du dispositif)
- De plusieurs AESH : une AESH Co spécifiquement dédiée à l'accompagnement des élèves du dispositif, et de 7 autres AESH (une seule AESH intervient dans une même classe pour plusieurs élèves). Les accompagnements sont mutualisés permettant de rendre l'accompagnement plus efficient au plus proche des besoins de chaque élève.
- De l'équipe pédagogique des classes concernées et de la chef des travaux.
- De l'équipe de vie scolaire : CPE, surveillants
- De la psy-EN
- De l'équipe médico-sociale de l'établissement : Médecin scolaire, infirmière, Assistante sociale.
- De l'équipe de direction.
- L'enseignante référente

3. L'organisation du dispositif

- L'organisation du dispositif s'inscrit dans un travail partenaire avec les familles, les services de soins, les services de l'ASE et AEMO, et les professionnels du secteur privé (Ergothérapeute, Orthophoniste, psychologue ...).
- Tous les partenariats s'inscrivent en faveur de la formation et de la préparation de l'insertion professionnelle des élèves : entreprises adaptées, ESAT, entreprises milieu ordinaire, Dispositif 16-25, Dispositif pour l'aide au retour à l'emploi de LADAPT, GRETA, région et département.
- Le mode d'organisation du dispositif ULIS dépend étroitement des projets des élèves et de leurs besoins. Pour ce faire l'organisation dans le cadre du PIAL, permet d'apporter plus de souplesse à l'accompagnement des AESH, et permet un travail mutualisé et partenaire des AESH, des équipes enseignantes et de la vie scolaire.

- Des rencontres régulières ont lieu tout au cours de l'année :
 - En début d'année avec les parents et les services de soins.
 - En ESS : au moins une ESS a lieu au cours de l'année scolaire
 - En réunions de suivis avec la coordonnatrice, l'AESH, la CPE, et le professeur principal. Pour certaines situations l'infirmière, l'assistante sociale et la psy EN peuvent être présentes.
- Outils permettant le suivi des élèves.
 - Un classeur EXCEL de suivi en lien partagé par la coordonnatrice, l'AESH, Le Professeur principal, La CPE, L'infirmière, La Psy EN et l'Assistante sociale. Dans certaines situations le lien est aussi partagé avec le service de soin intervenant. Les divers documents nécessaires au suivi de l'élève sont mis en lien sur chaque fiche : Mise en œuvre du PPS, Modalités d'accompagnement de l'AVS, dernier GEVASCO, Compte rendu ESS, Aménagement d'examen.
 - Une fiche « mise en œuvre du PPS » et une fiche « modalité de prise en charge de l'aide humaine » est créée pour chaque élève et mise à disposition de toute l'équipe enseignante et vie scolaire sur PRONOTE
 - Un cahier de suivi par élève est mis en place et rempli par l'AVS qui l'accompagne. Ce cahier permet d'assurer la mémoire du travail réalisé avec l'élève et d'assurer la poursuite sans rupture de l'accompagnement en cas d'absence de l'AVS. C'est aussi un repère pour les enseignants et bien sûr pour l'élève.
 - Des fiches profils sont créées et jointes au dossier de stage de l'élève. Elles permettent aux entreprises lors des stages de formation, d'avoir une meilleure connaissance de leur stagiaire, et d'adapter si besoin leur exigences, ainsi que leur demande au plus proche des besoins de l'élève.
 - Les LPI sont mis à jour

4. Mise en œuvre du PPS

- Dès le début de l'année scolaire, les élèves nouveaux arrivants, sont inclus à temps complet dans leur classe de référence. L'objectif étant de favoriser l'inclusion et d'éviter la stigmatisation.
- Les AVS ainsi que la coordonnatrice sont présentes dans les classes. En fonction des observations réalisées par l'équipe (Professeurs, AVS, coordonnatrice), des PPS, des informations recueillies sur le dernier GEVASCO, des rencontres avec les familles et les services de soin, les modalités de mise en œuvre du PPS sont définies.

- L'emploi du temps de chaque élève est établi. Il définit les temps d'inclusion, et de regroupement au sein du dispositif ULIS. Chaque emploi du temps évoluera au cours de l'année scolaire en fonction des besoins, et de l'évolution des situations et du projet.
 - Dans certains cas un aménagement du temps scolaire est mis en place : Prise en charge d'un service de soin sur temps scolaire, aménagement lié à la problématique de l'élève : grande fatigabilité, etc.
- Les adaptations des situations d'apprentissage sont définies
 - Adaptation des cours en fonction des besoins : travail en concertation avec les professeurs et la coordonnatrice, adaptation des documents en fonction des besoins en amont des cours, utilisation de logiciels adaptés aux besoins, utilisation de la tablette numérique
 - Adaptation des contrôles et CCF en adéquation avec l'aménagement d'examen. Dans certaines situations des évaluations orales sont associées aux évaluations écrites.
 - Mise en place de remédiation en fonction des besoins
- Modalités spécifiques de construction de compétences relatives à l'autonomie et à l'acquisition des compétences sociales et civiques
 - Très rapidement au cours de l'année est mis en place un regroupement permettant de travailler avec les élèves l'autonomie professionnelle : recherche de stage, réalisation d'un CV et de lettre de motivation, ateliers liés à la posture professionnelle
 - L'autonomie est constamment favorisée : par la mise en place d'outils permettant l'organisation autonome, par un travail en amont sur les cours (adaptation des cours, utilisation des schémas heuristiques ...)

5. Modalités d'accompagnement à l'orientation et à l'insertion professionnelle.

- L'accompagnement à l'orientation et à l'insertion professionnelle est un axe prioritaire de notre travail. L'ULIS lycée étant pour la plupart des jeunes le dernier rempart avant la vie professionnelle, et l'insertion en tant qu'adulte dans la société. Le projet de chaque jeune s'appuiera donc dès la première année sur un travail important autour de cette problématique. Ce travail s'illustrera par différentes actions définies à l'arrivée au lycée des élèves
- A leur arrivée dans l'établissement les élèves n'ont pas tous un projet professionnel construit et stable, même s'ils sont inscrits dans une formation professionnelle spécifique. Il est donc nécessaire et obligatoire de faire le point très tôt afin de pouvoir faire évoluer le projet si nécessaire. Pour ce faire, et afin d'établir un état des lieux respectant au mieux les compétences et les capacités du jeune, ses souhaits, et la réalité du terrain professionnel, nous engageons les démarches suivantes :
 - Rencontre très tôt dans l'année avec les parents et le jeune : prise en compte du parcours de formation, des souhaits, présentation du projet de vie du jeune.

- Entretiens personnalisés en collaboration avec la Psy EN en fonction des besoins : Bilans individuels du parcours de chaque élève, et des choix professionnels.
- Travail en collaboration avec les enseignants du domaine professionnel afin d'évaluer l'adaptation à la formation choisie, la capacité d'adaptation et de progression. En permettant à l'élève de découvrir les contraintes propres de cette formation, et du monde du travail, ainsi que les postures professionnelles. Ils pourront alors se forger une meilleure idée sur la formation choisie.

6. Actions permettant d'évaluer le projet d'orientation professionnelle en milieu ordinaire ou en milieu protégé

- Lors des stages un travail en partenariat avec les entreprises qui accueillent les jeunes est mis en place, l'objectif étant d'évaluer l'adaptation du jeune à la formation choisie et aux capacités d'adaptation au milieu professionnel ordinaire.
- Si le milieu professionnel adapté est pressenti, des stages en ESAT sont organisés. En partenariat avec les ESAT, des découvertes et visites sont organisées. Ils sont choisis en fonction de la problématique de chacun et de la probabilité de la poursuite du projet professionnel dans cet ESAT.
- Dès la première année, est abordé en ESS la problématique de l'insertion professionnelle, avec très rapidement la constitution d'un dossier RQTH. Dans le cas où nous pressentons une orientation professionnelle adaptée, nous engageons dès que possible les parents à demander une orientation ESAT. Ce qui nous permet alors de pouvoir travailler sans attendre la sortie de l'ULIS, cette orientation en partenariat avec les ESAT
- D'autres partenaires comme LADAPT peuvent nous permettre d'affiner le projet professionnel et de le faire évoluer. Des stages d'un mois, peuvent être proposés en fonction des besoins.

7. Tableau récapitulatif PROJETS

NOM PRENOM	CLASSE	OBSERVATIONS	OBJECTIFS	MISE EN OEUVRE
HUGUET ALICIA	1 BAC PRO MODE	. PSDA . En difficultés scolaires -cette année scolaire est motivée par cette formation	Accompagner à la validation du bac Préparer l'insertion professionnelle	. Intervention AVS dans la classe. . Remédiation au sein du dispositif . Travail en amont avec les enseignants : adaptation des documents, et des situations d'apprentissage . Travail en collaboration avec le PSDA
BONJOUR AIMAR FLORINA	T CAP ATMFC	. Bonne intégration dans sa classe . Ne sait pas ce qu'elle désire faire l'année prochaine . Cherche toujours les relations fusionnelles avec certains adultes, manque d'autonomie, très immature. -Cherche constamment à manipuler ses pairs et les adultes	Affiner le projet professionnel Accompagner à la validation du cap Préparer l'insertion professionnelle	. Permettre le développement de l'autonomie sociale et dans le travail . Préconiser la mise en place d'un suivi CMP . Travail en amont avec les enseignants : adaptation des documents, et des situations d'apprentissage . Remédiation au sein du dispositif -Réfléchir autour du projet professionnel
VEZZOSO LUCIE	T CAP ATMFC	. Formation en adéquation avec son projet professionnel . Autonome dans les apprentissages . Triste, renfermée et angoissée	Accompagner à la validation du cap Préparer l'insertion professionnelle	. Intervention AVS avant tout pour sécuriser et remettre en confiance . Assurer une veille (situation psychologique) mise en lien avec l'infirmière . Travail en amont avec les enseignants : adaptation des documents, et des situations d'apprentissage . Intervention AVS en fonction des besoins -Travailler le projet d'insertion professionnelle
VUCETIC CHIARA	T CAP ATMFC	. Arrive en cours d'année scolaire d'un autre département -La famille ne nous informe pas d'un dossier MDPH. -Très en difficultés scolairement. Très en difficultés dans la relation à l'autre.	Affiner le projet professionnel et le projet de formation Faire accepter les besoins	. Travail en amont avec les enseignants : adaptation des documents, et des situations d'apprentissage . Intervention AVS en fonction des besoins -Travailler autour d'un projet plus adapté

		-Ne donne pas de sens aux apprentissages. -difficultés psychomotrice -Rigidité psychologique		
GALVAGNO ENZO	2 BAC PRO MRC	. AVS MUT . SESSAD MARQUISANNE . Formation en adéquation avec son projet professionnel . Très bon niveau scolaire . Relations à ses pairs compliquées. -Relation au cadre compliqué -Très angoissé -Le comportement et l'engagement dans le travail n'est pas toujours à la hauteur de ses ambitions.	Accompagner à la validation du BAC Préparer l'insertion professionnelle Sécuriser le projet	. Intervention AVS en fonction des besoins et pour sécuriser le projet et permettre la construction de compétences sociales et relationnelles . Assurer un lien régulier et réactif avec le SESSD et les parents
CASALI ANTON	2TCAP EPC	. ORDINATEUR / Souris scanner/ logiciel Dragon . Arrêt de toutes les prises en charge -Très inscrit dans son projet -Adhère à toutes les aides proposées. -En réussite scolaire	Accompagner à la validation du cap Préparer l'insertion professionnelle	. Travail en amont avec les enseignants : adaptation des documents, et des situations d'apprentissage . Intervention AVS en fonction des besoins . Remédiation au sein du dispositif -Réfléchir autour de son projet professionnel en lui faisant découvrir les différentes modalités de formation
MARZOLLA ANTHONY	2 CAP PSR	. Notification d'orientation IME -Très agité, n'a pas les codes relationnels -Comportement inadapté au milieu scolaire -Ne donne pas de sens aux apprentissages -Aucune prise en charge en cours, aucun traitement -Aucune autonomie de déplacement -Mise en danger -Incapacité à être scolarisé à temps complet même avec AVS 100 %	Affiner le projet Travailler la mise en place d'un accompagnement adapté	. Emploi du temps adapté (4 demies-journées + temps méridien) -Présence AVS 100 % du temps de présence récréation et temps méridien compris. -Mise en place d'un lien avec un IME -Construire un statut d'élève

DANET NICOLAS	T CAP PSR	FOYER BARTHELON / ASE CATTP SESSAD La Marquisane . Très adapté à la formation . Très bon niveau scolaire . Très autonome socialement	Accompagner à la validation du cap Préparer l'insertion professionnelle	. Assurer une veille (comportement) avec le SESSD . Travail en amont avec les enseignants : adaptation des documents, et des situations d'apprentissage . Intervention AVS en fonction des besoins
MILANGUE NOEMIE	2CAP VF	-Notification d'orientation IME -Niveau scolaire très faible -Pas d'autonomie dans le travail -Pas d'autonomie sociale -Très investie dans sa formation -Très fatigable	Affiner le projet professionnel Accompagner à la validation du cap Préparer l'insertion professionnelle	. Travail en amont avec les enseignants : adaptation des documents, et des situations d'apprentissage . Intervention AVS en fonction des besoins . Remédiation au sein du dispositif
RAVOLANIRI NA STÉPHANIE	2 CAP ATMFC	AVS MUT FOYER LE GERMINAL / ASE SUIVI HOPITAL DE JOUR Traitement ayant une influence sur les capacités d'attention Grande fatigabilité Emploi du temps aménagé Très bon niveau scolaire	Affiner le projet professionnel Accompagner à la validation du cap Préparer l'insertion professionnelle	. Présence AVS en atelier professionnel surtout pour assurer la sécurité et lui permettre de rester au plus proche de la réalité . Trouver une formation adaptée à la problématique médicale de Stéphanie et au plus proche de ses souhaits . Stage de découverte professionnelle . Stages de découverte de formation . Remédiation au sein du dispositif . Adaptation de l'emploi du temps (Mi-temps Hôpital de jour)
BENHAMED MELANIE	2 CAPPSR	-Notification d'orientation IME -Niveau scolaire très faible -Pas d'autonomie dans le travail -Pas d'autonomie sociale -Très investie dans sa formation -Très fatigable -SE PERD DANS L'ÉTABLISSEMENT	Affiner le projet professionnel	. Intervention AVS en fonction des besoins et pour sécuriser le projet et permettre la construction de compétences sociales et relationnelles . Intervention AVS en fonction des besoins . Remédiation au sein du dispositif
PEDIL ETHAN	2CAP COIF	SESSAD FOLK BERNADOTTE qu'il refuse Refus de la présence AVS, refus du dispositif ULIS -Niveau très faible -Refuse de travailler son projet -Veut faire essentiellement coiffure homme	Affiner le projet professionnel Mise en place d'un accompagnement adapté	. Travail en amont avec les enseignants : adaptation des documents, et des situations d'apprentissage . Intervention AVS en fonction des besoins . Remédiation au sein du dispositif . Assurer une veille (décrochage) en lien avec les CPE -Travailler autour d'un projet plus adapté

		-n'est absolument pas conscient de ses difficultés -Très absentéiste -Le comportement n'est pas toujours adapté		
DANH ET MAEVA	2 CAPPSP	-Très absentéiste - Niveau scolaire faible Des difficultés globales de compréhension	Accompagner à la validation du cap Préparer l'insertion professionnelle	. Intervention AVS en fonction des besoins . Travail en amont avec les enseignants : adaptation des documents . Assurer une veille (décrochage) en lien avec les CPE
ISAK TAQUOUA	T CAP EPC	. -Niveau scolaire faible -Les compétences ne sont pas en adéquation avec la formation suivie -Projet professionnel n'est pas construit	Affiner le projet professionnel Préparer l'insertion professionnelle	. Intervention AVS en fonction des besoins . Travail en amont avec les enseignants pour l'adaptation de tous les documents et des exigences . Remédiation au sein du dispositif ULIS . Prévoir des stages de découverte de formation et stage en milieu professionnel afin d'envisager une réorientation dans une formation plus adaptée
MARTIN KAPP BUA	MCERV	AVS I 18h Très sérieuse dans le travail Attention très fluctuante Très fatigable A besoin de temps	Accompagner à la validation de la mention complémentaire Préparer l'insertion professionnelle	. Intervention AVS en fonction des besoins . Travail en amont avec les enseignants pour l'adaptation de tous les documents et des exigences . Remédiation au sein du dispositif ULIS . Prévoir des stages de découverte de formation et stage en milieu professionnel afin d'envisager la poursuite de la mention . Prévoir stage ESAT
SARI MANELLE	MC3C	FOYER EQUINOXE / ASE Résultats en adéquation avec la formation Posture professionnelle fluctuante	Accompagner à la validation de la mention complémentaire Préparer l'insertion professionnelle	. Intervention AVS en fonction des besoins . Travail en amont avec les enseignants pour l'adaptation de tous les documents et des exigences . Favoriser l'autonomie . Travailler la poursuite (BP en lien avec les enseignants et CPE)

A. Bilan

1. Bilan élève

NOM PRENOM	CLASSE	BILAN	VALIDATION DIPLOME OU ATTESTATIONS DE COMPETENCES	POURSUITE OU EVOLUTION
HUGUET ALICIA	1 BAC PRO MODE	. Projet d'insertion professionnelle stabilisé . Les résultats sont en adéquation avec les exigences de la formation malgré les difficultés -Investit les aides apportées		. Passage en T BAC PRO MODE . Poursuite du suivi SESSAD . Accompagnement AVS réalisé par la même AVS . Heure de soutien français et de mathématiques réalisées par le professeur de français de la classe en remédiation. POURSUITE DU PROJET
BONJOUR AIMAR FLORINA	T CAP ATMFC	. Florina a bien pris ses marques dans la classe . Plus autonome -Travail autour du projet professionnel très compliqué en refus de grandir -A mis en échec un contrat d'apprentissage avec la région -A refusé toutes les propositions faites	VALIDATION DU CAP ATMFC	VIE ACTIVE – MISSION LOCALE
VEZZOSO LUCIE	TCAP ATMFC	. A gagné en maturité -Déterminée dans son projet de poursuite d'étude -Très bien intégrée dans sa classe -Les résultats sont en parfaite adéquation avec la formation -A investi toutes les aides apportées	VALIDATION DU CAP ATMFC	Poursuite par une formation CAP petite enfance au lycée La Colette
GALVAGNO ENZO	2 BAC PRO MRC	. Année en dents de scie -Les résultats scolaires sont en adéquation avec la formation suivie		. Passage en 1ère BAC PRO vente . Poursuite suivi SESSAD . Poursuite accompagnement AVS

		-Difficultés comportementales importantes au cours de l'année scolaire - La motivation n'est pas toujours présente, l'attitude peu scolaire - Le projet est fragile		POURSUITE DU PROJET EN BAC PRO
CASALI ANTON	T CAP EPC	. Résultats scolaires conformes aux attentes de la formation -A vraiment gagné en autonomie et en maturité -Très bien intégré dans sa classe -TRÈS BELLE PROGRESSION	Validation CAP EPC	Bac pro vente en apprentissage adapté avec ADAPT
ISAK TAQUAOU	2 CAP PSR	. Réorientation en cours d'année scolaire en 2 nd e PSR. -Parfaitement adaptée à la formation - Les résultats en adéquation avec les exigences de la formation		POURSUITE DU PROJET Passage en T CAP PSR
DANET NICOLAS	2 CAP PSR	. Un réel investissement dans sa formation jusqu'en avril avec d'excellents résultats Nicolas a quitté le foyer en avril pour retour à la maison A partir de ce moment absences, et désinvestissement total de la formation A mis en péril, le projet d'apprentissage travaillé. A mis en péril la validation de son CAP. Semble complètement déconnecté de la réalité	VALIDATION CAP PSR	VIE ACTIVE – MISSION LOCALE
DANH ET MAEVA		. Très absentéiste -Les résultats sont moyens -aucune démarche pour une prise en charge SESSAD malgré la notification		POURSUITE DU PROJET PASSAGE EN T CAP PSR VIGILANCE ABSENCE QUESTIONNER L'INSERTION PROFESSIONNELLE EN MILIEU ORDINAIRE
RAVOLANIRIN A STÉPHANIE	2 CAP VF	. Nous ne sommes pas parvenus à augmenter son temps scolaire -Beaucoup d'absence, fugues et mise en danger		Orientation dispositif 16-25 si pas de place en ESAT

		-Un travail autour d'une orientation a eu lieu, le milieu ordinaire professionnel n'est pas envisageable		
BENHAMED MELANIE	2CAP PSR	. Réorientation en IME au cours du mois de SEPTEMBRE -Très grande difficultés et mise en danger		POURSUITE DU PROJET A L'IME FOLK BERNADOTE
MARZOLLA ANTHONY	T CAP ATMFC	. Anthony grâce à un cadre très strict adapté est parvenu à s'apaiser et à être moins dans la provocation. L'augmentation du temps scolaire n'a pas pu avoir lieu. Un projet mi-temps IME s'est mis en place à partir du mois de janvier Après une crise violente se mettant lui-même en danger, une réorientation IME à temps complet à eu lieu à l'essai. N'est pas rentré dans les apprentissages		LA POURSUITE DU PROJET A L'IME FOLK BERNADOTE sera validé en septembre en fonction de l'attitude et du comportement d'ANTHONY ARRET DE LA SCOLARISATION AU LYCEE en l'attente d'un avis psychiatrique Anthony ne sera pas inscrit au lycée en SEPTEMBRE
MILANGUE NOEMIE	T CAP ATMFC	. Très bon investissement dans la formation malgré les grandes difficultés. -DESCOLARISATION REALISEE PAR LES PARENTS EN FEVRIER 2023.		Plus de nouvelle des parents
PEDIL ETHAN	2 nd e CAP COIF	. En très grande difficultés dans toutes les matières -Très absentéiste : seulement présent dans les cours qui l'intéressaient -Refus obstiné de travailler le projet d'orientation plus adapté -Au vu des résultats, et de l'attitude refus de l'établissement de passer en T CAP COIF En très grande difficulté en milieu professionnel ordinaire		Poursuite CAP EPC dans un autre établissement Ethan refuse de revenir au lycée

VUCETIC CHIARA	2 ^{NDE} ATMFC	Au vu des difficultés importantes, un travail avec la famille et l'élève a permis une réorientation en 2 ^{nde} . Les acquis de 2 ^{nde} n'étant pas du tout réalisés. Très bonne intégration en 2 ^{nde} . Les stages en milieu professionnel ordinaire restent compliqués. Les troubles relationnels de Chiara restent très importants.		Poursuite du projet en T CAP ATMC. Travailler une orientation en milieu protégé. Et une prise en charge SESSAD
MARTIN KAPP BUA	T CAP VF	. A développé une réelle autonomie . Stage de découverte de formation CAP voilerie . Stage en ESAT . Réoriente son projet et souhaite poursuivre par un apprentissage pour valiser un CAP Voilerie	Validation de la mention complémentaire ERV	POURSUITE CONTRAT APPRENTISSAGE CFA LA SEYNE SUR MER
SARI MANELLE	T CAP COIF	. A développé beaucoup de compétences professionnelles, et sociales. . Les résultats sont moyens. -Désinvestissement en cours d'année scolaire	Validation de la mention complémentaire MC3C	Poursuite en BP coiffure à condition de trouver le lieu d'apprentissage.

2. Bilan des actions menées avec les différents partenaires

- Au sein du lycée
 - Des rencontres régulières ont lieu avec l'équipe. Un travail partenaire et efficace s'est mis en place. On note un grand investissement des professeurs dans le projet des élèves. De plus en plus, ils adaptent leur cours et leurs documents sans que je sois dans l'obligation d'intervenir. Les outils mis en place sont d'une aide non négligeable et permettent un suivi efficace régulier, et utile. On note néanmoins encore un besoin de formation.
- Modalités de travail avec les familles
 - Des rencontres régulières ont lieu au cours de l'année. Certaines institutionnalisées : ESS ou équipes éducatives, d'autres définies dans le fonctionnement de l'ULIS et préalablement présentées aux familles : une rencontre en début d'année, des rencontres au cours de l'année scolaire et en fonction des besoins ou de l'évolution des projets sont mises en place.

Les parents sont clairement au centre du système, et toujours associés au projet de leur enfant. Ils sont invités au même titre que les autres parents aux rencontres parents professeurs, et sont en lien direct avec la vie scolaire.

- Ce travail partenaire s'est mis en place avec toutes les familles.
- La collaboration avec les partenaires extérieurs s'est montrée efficace.
- 1 famille pour des raisons de difficultés de déplacement (ils habitent Brignole), ont déscolarisé leur fille. L'internat n'étant pas en capacité d'accueillir une jeune fille de ce profil, nous ne sommes pas parvenus à trouver une solution adaptée au désir de l'élève. L'orientation IME n'est pas validée par la famille

- Services de soins

- Pour tous les élèves bénéficiant d'une prise en charge d'un service de soin, du CMP, CATTP ou d'une AEMO, les liens sont importants : échanges téléphoniques réguliers (plusieurs fois par mois), rencontres régulières au lycée. Ce partenariat, nous engageant dans des échanges professionnels constructifs a permis d'adapter nos interventions au plus près des besoins du jeune. Nous sommes parvenus à faire évoluer conjointement les projets des élèves. La réactivité des services de soin, ont permis d'assurer la continuité du projet et les prises en charge adaptées.

- ESAT :

- Le travail partenaire avec 3 ESAT a permis cette année encore d'assurer des mises en stages aboutissant soit à des propositions d'embauche soit à des évaluations permettant d'affiner le projet d'insertion professionnelle et de faire évoluer dans certaines situations la vision des parents et des élèves. Des échanges réguliers ont lieu avec ces ESAT, autour des situations d'autres jeunes du dispositif et permettre d'orienter dans certains cas la poursuite d'un projet.

- ADAPT et DISPOSITIF 16-25 : le partenariat a permis de trouver une solution pour 2 élèves

- Entreprise

- Un réseau d'entreprise fiable est actuellement fidélisé. Ils accueillent régulièrement nos élèves en stage et participent de manière active à leur formation.
- Nous avons constaté au cours de cette année scolaire, que la qualité de nos relations avec ces différentes entreprises accueillant nos jeunes permet un suivi et un accompagnement plus adapté. Acteur à part entière de la formation, tous sont très sensibles à la problématique de nos élèves, tous font preuve de bienveillance, et tous ont accepté de

renouveler l'expérience des stages. Néanmoins afin que ce partenariat fonctionne, l'équipe du dispositif doit faire part d'une grande disponibilité. La présentation du jeune à l'équipe accueillante est primordiale, ainsi que le suivi.

3. Bilan des inclusions

- Tous les élèves sont inclus dans leur classe de référence et tous sont considérés comme des élèves à part entière
- Accompagnement AVS :
 - Le choix de mutualiser les moyens et les accompagnements à montrer son efficacité. On ne trouve jamais 2 AVS dans une même classe, ce qui évite considérablement la stigmatisation et permet à chaque élève de développer plus d'autonomie et évidemment de relation avec ses pairs.
 - Ce fonctionnement nécessite un travail d'équipe qui conduit inévitablement à un échange sur les pratiques, et un positionnement humain plus en adéquation avec les objectifs visés en lycée professionnel.
 - Le choix de favoriser un travail axé plus particulièrement sur l'adaptation et les aménagements des situations d'apprentissages, engage chaque AVS à travailler en lien direct avec les enseignants et se placer au plus proche des préconisations de la MDPH. Cette approche nécessite néanmoins des temps de formation et d'échange de pratiques.
 - Le développement de l'utilisation de l'outil informatique, de l'utilisation de logiciels spécifiques, et du travail en amont des cours, implique aussi une formation préalable à l'utilisation des outils. Certaines AVS ne sont pas encore à l'aise avec certains outils, mais progressent dans leur utilisation. La notion de travail d'équipe est essentielle.
 - L'implication des AVS est plus importante et professionnelle. Les accompagnements sont plus adaptés et les élèves plus autonomes.
 - D'une manière générale le regard et le constat des professeurs à évoluer. Ils ne rencontrent aucune difficulté avec les élèves appartenant au dispositif ULIS, tant d'un point de vue comportemental que d'un point de vue scolaire. Le travail partenaires avec la coordonnatrice et les AESH est efficace

B. Conclusions

- a) Poursuite du développement du travail partenaire*
- b) L'Organisation d'une journée de sensibilisation aux handicaps au mois d'AVRIL 2023 été une grande réussite. 3 classes ont participé. Cette journée sera renouvelée dans le cadre d'un projet plus global autour du Handicap. Projet s'intégrant dans le CESC*
- c) Poursuite de développement du réseau d'entreprises*

REMARQUES :

- L'orientation des élèves en CAP ESTH ou CAP COIF, bénéficiant d'une notification ULIS ou IME reste extrêmement problématiques. Les élèves sont en très grandes difficultés tant scolaire, que professionnelle et sont mis en échec malgré toutes les adaptations et les aménagements réalisés.
- Nous ne sommes pas informés si les élèves affectés dans notre établissement ont une notification ULIS, ce qui rend, extrêmement compliqué le travail de préparation autour de l'inclusion de ces élèves. Si nous ne pouvons pas intervenir le plus rapidement possible, ils sont mis en échec dès le départ.
- L'inclusion d'élève ayant de gros troubles du comportement et déscolarisés précédemment par les collèges, est très problématique au lycée. Cette année scolaire, 3 élèves n'avaient pas les compétences minimales requises à une scolarisation même partielle au lycée. Un travail de réorientation a dû être réalisé au plus vite. Ce travail reste très dépendant des capacités d'accueil et des choix des institut sspécialisés adaptés. Ce qui a conduit, 3 de nos élèves à des mise en DANGER.